

Ce document constitue la retranscription intégrale des notes prises par la sténotypiste lors du débat : ce document n'a pas été retravaillé.

DÉBAT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ORGANISÉ PAR LA RÉGION CENTRE

Tours

Réunion du jeudi 30 mai 2013

La séance, animée par Mme Juliette TALPIN, est ouverte à 18 heures 09.

M. DEGUET.- Bonjour à tous.

Nous allons donner la parole à Monsieur le Proviseur du lycée qui nous accueille, puis nous ferons quelques prises de parole protocolaires, mais les plus courtes possibles. Je vous rappelle que l'objectif de ces débats est de faire parler la salle et remonter l'opinion des citoyens présents au débat national.

Monsieur le Proviseur, merci de nous accueillir dans ce lycée.

M. BLARDAT, Proviseur du lycée Vaucanson.- Je vous en prie.

Monsieur le Préfet du département d'Indre-et-Loire, Monsieur le 3^e Vice-président du Conseil régional, Monsieur le Vice-président de l'Agglomération de Tours, c'est avec plaisir que le lycée Vaucanson vous accueille pour la clôture de ce débat régional sur la transition énergétique. Il est engagé pour la septième année consécutive dans une démarche Agenda 21.

M. DEGUET.- Je précise que c'est la raison pour laquelle que nous avons choisi le lycée Vaucanson pour terminer les débats. Effectivement, il est précurseur dans cette démarche d'Agenda 21.

Monsieur le Vice-président de l'Agglomération de Tours.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Vice-président de la Région, Madame la Conseillère régionale, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Proviseur, Mesdames et Messieurs, il m'est dévolu d'introduire cette réunion. Il m'a aussi été recommandé d'être très bref, ce qui fait que je ne vais pas m'étaler sur les responsabilités prises par l'Agglomération Tour(s)plus, que je représente ce soir, en termes d'énergie.

Tout d'abord, l'histoire de la relation entre l'Agglomération et l'énergie n'est pas récente ; elle a commencé en termes de portage dès 2008, puisque vous savez que nous avons été la première agglomération de la Région à lancer un Plan Climat.

Celui-ci nous a permis aussi, pour avoir un moyen d'action, de créer une ALE, construite et établie avec quatre partenaires que sont l'ADEME, la Région, le SIEIL et le Conseil général.

D'autres actions ont été menées. En novembre 2011, une compétence Énergie a été prise par l'Agglomération et acceptée. En avril 2012, a été créée une Direction de l'énergie. Enfin, la Communauté d'Agglo a organisé en avril 2013 un service commun de l'énergie, opérationnel dans les communes afin de les aider à maîtriser leurs dépenses d'énergie qui deviennent vraiment importantes pour elles, et notamment d'aider celles de petite dimension, de moins de 5 000 habitants, à intégrer ce service de l'énergie.

Ce sont des actions en passe de prendre de plus en plus d'importance au sein de l'Agglo. Elles démontrent bien l'implication de notre présidente, que je représente ce soir, et l'intérêt qu'elle porte aux questions d'énergie.

Il s'agit de ce que je voulais vous dire très brièvement. Je répondrai à vos questions éventuellement tout à l'heure.

M. DELAGE, Préfet.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en tant que Préfet du département d'Indre-et-Loire, je suis très heureux d'accueillir ce débat sur la transition énergétique qui conclut, je crois, quatre débats antérieurs.

Je voudrais rappeler que celui-ci se situe dans un contexte extrêmement précis. Il correspond à des engagements pris par le gouvernement français, d'une part, de développer des énergies renouvelables et, d'autre part, dans le mix énergétique, de réduire progressivement la part du nucléaire jusqu'à 50 %, alors qu'il représente actuellement 75 %.

Le sujet que nous devons traiter, et pour lequel il est nécessaire que les solutions apparaissent et surtout qu'un consensus puisse *in fine* se dégager entre tous les acteurs, est le suivant : comment développer ces énergies renouvelables, que ce soit la biomasse, l'éolien ou le photovoltaïque, tout en assurant un équilibre économique, une faisabilité technique et une organisation administrative ou entrepreneuriale permettant de fournir une électricité « propre », entre guillemets, à des entreprises, à des particuliers, et ce, à des coûts acceptables ?

C'est l'enjeu très vaguement écrit de nos débats.

Je compte surtout entendre et apprendre ce soir.

Merci.

M. DEGUET.- Je voudrais excuser le Président BONNEAU qui avait vraiment prévu de venir faire l'introduction, mais il a été pris par une initiative aussi à Tours. Il nous rejoindra. Je trouve assez significatif qu'il ait privilégié, plutôt que les discours protocolaires, le débat et l'échange qu'il pourra avoir avec vous tous à 21 heures, au moment où nous nous retrouverons autour d'une petite collation pour terminer la discussion de façon un peu plus amicale.

Je vous prie de l'excuser de ne pas être présent et je voudrais resituer le débat de ce soir.

Monsieur le Préfet, je vous remercie d'avoir donné le cadre global que je rappelle très rapidement : nous sommes dans une phase où la transition énergétique est absolument nécessaire. Ceci n'est pas tellement contesté.

Qui dit transition dit que le modèle sur lequel nous travaillions jusque-là doit être changé, et ce, dans plusieurs directions. Celles-ci ont été données par le Comité national du débat.

Je veux dire que la Région y adhère totalement.

La première idée est qu'il faut d'abord définir nos besoins en énergie et réduire au maximum ces consommations d'énergie. Je ne répéterai pas la phrase que tout le monde a entendue qui est que « la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas » et c'est, de très loin, la plus renouvelable ! Premier élément : réduire de façon considérable les consommations. Le débat est cadré de cette façon.

Deuxième élément : développer les énergies renouvelables.

Troisième élément : regarder et fixer le mix énergétique. Je voudrais souligner à quel point il est nouveau de consulter la population sur le mix énergétique sur lequel nous allons débattre, parce que ce n'est pas vraiment ce qu'il s'est passé dans les années précédentes, puis discuter d'éléments portant sur les coûts et la gouvernance.

Quand les Régions de France ont vu apparaître ce débat, elles y sont allées plutôt avec enthousiasme, parce que nous sommes tous persuadés, au niveau des Régions, que c'est un enjeu absolument majeur et qui va déterminer une grosse partie de notre avenir pour les 40 ans qui viennent. Vous savez qu'en général, les échéances sont à 2050 et que celle qui est structurante est cet engagement de diviser par quatre les gaz à effet de serre produits dans notre pays à l'échéance de 2050. J'espère que tout le monde voit à quel point il s'agit d'une transformation fondamentale.

Les Régions se sont portées volontaires pour organiser le débat. Je voudrais expliquer très rapidement de quelle façon la Région a vu les choses.

Tout d'abord, il faut que le débat soit le plus décentralisé possible et qu'il y ait le plus d'initiatives possible. C'est pourquoi nous avons lancé un appel à initiatives, avec le cadre du débat mais le plus décentralisé possible.

Plusieurs de ces initiatives sont en route dont certaines sont prévues à Tours.

Je voudrais remercier toutes les collectivités et toutes les associations qui ont organisé ces débats parce que cela indique une réelle volonté démocratique. Nous rendrons compte de toutes ces discussions.

La Région, de son côté, a organisé un débat au long cours dans cinq villes, en reprenant le schéma qui nous était donné par le Comité national du débat.

Nous avons commencé à Bourges par les questions d'économie d'énergie. Nous avons continué à Châteauroux sur le mix, à Chartres sur le développement industriel associé à la transition énergétique, puis à Blois sur les financements. Nous finissons sur une espèce d'élément global mais, comme entre-temps on nous a ajouté un point extrêmement important portant sur la gouvernance, nous traiterons ici deux parties : la gouvernance puis le bilan global.

Je vous présente Juliette TALPIN qui animera pour nous le débat pendant les 2 heures 30 qu'il nous reste jusqu'à 21 heures. Vous verrez que l'on reste, en général, jusqu'à la fin parce que l'on est pris par les échanges.

Ce débat va être introduit par Céline DUPONT-LEROY qui nous fera une présentation globale.

Ensuite, Juliette TALPIN prendra la main et nous aurons ce que nous appelons des experts, qui sont plutôt des régulateurs du débat :

- dans la première partie, Nicolas GARNIER, directeur d'AMORCE, et Alain BOUDARD, directeur de l'ADEME.

- dans la deuxième partie, deux autres experts.

À partir de maintenant, logiquement, nous nous effaçons. Nous nous asseyons et nous écoutons ce que vous avez à dire.

Nous prenons un compte rendu absolument exhaustif de tout ce que vous exprimez et nous ferons remonter toutes les idées au niveau du débat national ; c'est notre fonction d'organiseurs.

Cela commence par un film.

(Projection d'un film de 11 minutes.)

Mme TALPIN.- Les quatre premiers débats ont eu lieu dans la région Centre.

Ce soir, Céline DUPONT-LEROY, chef du pôle Efficacité énergétique à la Région Centre, en a fait une synthèse, vaste travail, qu'elle nous présente ce soir. Nous pourrions en parler ensemble après et échanger sur cette synthèse. Elle va nous tracer aussi les contours du débat concernant la gouvernance.

Ensuite, vous aurez la parole.

Mme DUPONT-LEROY.- *(Projection d'un diaporama)* Vous sont rappelées les quatre questions qui vous ont été présentées à plusieurs reprises. Nous avons essayé de traduire en quelques mots clefs ce qui s'est dit dans chacun de ces débats.

Pour le débat 1, nous avons choisi de découper la vaste question « comment s'engager dans l'efficacité énergétique et la sobriété ? », à travers trois postes de consommation d'énergie que sont le bâtiment, l'alimentation et la mobilité.

Pour ce qui est du bâtiment, les financements de la rénovation énergétique sont une préoccupation forte ; la lutte contre la précarité énergétique ressort également. Les gens nous ont dit qu'ils estimaient que des efforts importants avaient été déployés pour la rénovation du parc de logements sociaux mais qu'il restait des solutions à trouver pour le parc locatif privé et des difficultés plus administratives que techniques concernant l'isolation thermique par l'extérieur qui est à déployer. Ils ont indiqué qu'il ne fallait pas oublier la formation des

professionnels de la filière qui est au cœur, qui est un élément clé pour la réussite de la réduction des consommations d'énergie dans le bâtiment. Ils ont insisté sur l'intérêt d'utiliser des matériaux biosourcés fournis par l'agriculture locale.

Concernant l'énergie dans le bâtiment, on nous a interpellés sur le fait qu'il ne fallait pas que ce soit réduit à une question technique mais que, derrière ce sujet, existaient des aspects sociaux, des problèmes de formation et que l'accompagnement de l'ensemble des citoyens était très important.

Voici quelques initiatives et propositions ressorties des échanges.

On retrouve dans notre région une place importante que nous souhaitons faire sur la promotion des matériaux biosourcés, avec notamment des initiatives qui nous ont été pointées comme des travaux communs entre chambres consulaires afin de promouvoir les biomatériaux et un label en cours d'élaboration par le ministère.

S'agissant des formations, ont été mises en avant des expériences déjà engagées sur des plateformes de formation, avec la déclinaison du programme national ADEME Praxibat et le volet important de la formation des formateurs, qui n'a pas été oubliée.

Pour les financements, on nous a proposé :

- de travailler sur une fiscalité différenciée en fonction des matériaux mis en œuvre ;
- d'engager la rénovation énergétique en définissant des zonages, avec la notion de planification, qui est revenue pas uniquement dans ce premier débat, et le fait de travailler par quartier en définissant des priorités pour les collectivités ;
- de développer les fonds publics, notamment pour garantir des emprunts sur des durées plus longues que ce qui est actuellement proposé par les banques. Parfois, il est nécessaire d'amortir ces travaux d'économie d'énergie sur des durées plus longues.

Cela concernait le bâtiment.

L'alimentation est le deuxième poste le plus important pour ce qui est de la consommation d'énergie, donc ce qui est utilisé pour se nourrir.

On nous a mis en avant le fait :

- de privilégier les circuits courts, avec un atout qui nous a été pointé pour la région Centre : nous avons des villes moyennes entourées de terres agricoles, donc il devrait être plus facile pour nous de créer des filières à proximité des villes ;
- de moins recourir aux engrais et de développer des techniques comme le semi-direct ; de longs débats se sont déroulés à Bourges sur le sujet des pratiques agricoles ;
- de relocaliser la production des protéines végétales.

Lors de ces échanges, deux modèles de l'agriculture française étaient en discussion :

- d'un côté, une agriculture durable qui développe l'agroforesterie et les cultures associées, avec de la qualité et de la proximité ;
- de l'autre côté, encore une agriculture dont l'objet premier serait de nourrir coûte que coûte l'ensemble de la planète. On nous a pointé aussi le fait qu'il n'y avait pas encore assez de recul sur certaines pratiques culturelles promues dans l'agriculture durable.

Pour la mobilité, nous avons pu ressortir des points de consensus, comme celui des modes de déplacements vertueux pour les zones rurales ; malheureusement, dans ces zones,

les transports en commun sont mal adaptés. La solution du covoiturage serait à déployer mais de manière encadrée et organisée.

En termes de *dissensus*, nous avons constaté deux visions sur la mobilité de la transition énergétique :

- d'un côté, les gens qui font la promotion du TGV comme une condition nécessaire à la croissance d'un territoire, ainsi que le développement de la voiture électrique, perçue parfois comme le vecteur de mobilité d'avenir ;

- d'un autre côté, un modèle de mobilité de proximité, avec le développement du vélo pour les villes moyennes et le pedibus pour les déplacements scolaires.

Les initiatives qui nous ont été proposées sont les suivantes :

- rendre piétons des centres-villes, avec des parkings à l'extérieur, donc contraindre beaucoup plus fortement l'usage de la voiture en ville ;

- déployer les plans de déplacements entreprises et le télétravail ;

- remplacer les énergies fossiles actuellement utilisées dans nos véhicules par le biogaz issu de méthanisation, dans un premier temps pour les flottes captives et les bus.

En quelques mots, il s'agissait de ce qui s'est dit lors du premier débat le 26 mars à Bourges.

Le débat 2 a traité « quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? »

Nous l'avons découpé en deux temps :

- tout d'abord, la production de chaleur et la mobilité ;

- puis, le mix électrique et les scénarios.

Les points de consensus sur la production de chaleur sont les suivants. Le débat aurait pu se focaliser sur le mix électrique mais la production de chaleur renouvelable est importante puisqu'il s'agit quand même de 50 % des consommations énergétiques pour se chauffer. Des lieux de consommation sont identifiés et les technologies sont disponibles ; ont été largement développées les ressources biomasse et géothermie.

On nous a rappelé le couplage intéressant à faire entre les réseaux (à la fois électrique, chaleur et gaz) et les financements à trouver puisque le Fonds chaleur de l'ADEME avait apporté une réponse pour la production de chaleur renouvelable, mais que peut-on mettre en place au-delà ?

Un point de consensus était le fait de promouvoir les véhicules thermiques au biogaz. C'est un des éléments que vous retrouverez d'un débat à l'autre.

Une réflexion a porté sur une mobilité collective douce, avec un lien à faire avec l'aménagement du territoire.

On nous a préconisé également la rénovation des dispositifs existants ou des dispositifs de financements, comme la CSPE, les quotas d'affectation de CO₂, la réglementation de l'éolien qui a été également un objet de discussion, avec l'idée que les dispositifs administratifs ne doivent pas bloquer les initiatives sur les territoires.

Au sujet de la question « quelle énergie serait la plus adéquate pour la production de chaleur ? », nous avons eu des discussions autour de la géothermie, du gaz, de la place de l'électricité pour le chauffage dans l'habitat et sur les solutions techniques d'avenir.

En ce qui concerne le mix électrique et les scénarios, il a été difficile de dégager des points de consensus. On est plutôt sur des éléments de discussions qui peuvent parfois tourner au désaccord, avec :

- le fait que l'on pointe que, enfin, la question du nucléaire pouvait être débattue et n'était plus taboue ;

- la nécessité de réduire les consommations, puisque c'est le point de départ pour définir la trajectoire et le scénario à retenir, et l'importance de développer les filières renouvelables, avec la condition nécessaire préalable de la réduction des consommations.

Un élément de conclusion du débat à Châteauroux se résume dans « la non-décision d'aujourd'hui induira la décision de demain ».

Certains préconisent la réorientation du mix électrique, qui permettrait en plus de développer de manière importante l'emploi local.

Des discussions entre les pro-nucléaires et les anti-nucléaires ont eu lieu avec des débats de chiffres sur le véritable coût de l'électricité nucléaire, compte tenu des investissements réalisés depuis plusieurs années, et sur le coût des énergies renouvelables, donc leur part dans la CSPE.

L'électricité doit-elle être réservée aux usages spécifiques ou peut-on encore l'utiliser comme source de chauffage ?

Autour du nucléaire, des questions ont été liées aux déchets et aux accidents possibles.

Lors de ce débat à Châteauroux, nous avons présenté trois scénarios, que nous avons tenté de comparer : ADEME, Negawatt et Negatep.

Le débat 3 a porté sur le développement des énergies renouvelables, des technologies associées et de la stratégie de développement industriel. Nous avons fait le choix de le décomposer en deux temps : d'abord sur la chaleur, puis sur le mix électrique.

Beaucoup de discussions ont eu lieu sur la méthanisation, avec un point de consensus sur :

- le fait de limiter le rayon d'approvisionnement, afin de réduire l'impact de transport ;
- le fait de ne pas utiliser de cultures dédiées, contrairement à ce qui est pratiqué en Allemagne, pour ne pas induire une concurrence avec les productions alimentaires ;

- la nécessité de poursuivre la structuration des filières, notamment la filière bois, même si c'est l'une des plus développées en région Centre dans le domaine des énergies renouvelables.

On nous a bien mis en avant le fait qu'investir dans les énergies renouvelables, que ce soit sur le bois-énergie ou la géothermie, était une source de création d'emplois locaux non délocalisables et qu'il y avait des retombées directes pour l'économie locale.

On nous a également pointé l'aspect que les choix d'investissement à définir devaient tenir compte des besoins différenciés des territoires.

Un sujet de discussion a porté sur la méthanisation et l'usage de certaines productions agricoles, notamment pour le cas de la luzerne.

La seconde partie du débat évoquait le mix électrique et les réseaux.

Quelques points de consensus se sont fait jour, avec un besoin des producteurs, qu'ils soient privés ou coopératifs, et des collectivités de s'appuyer sur un service public des énergies renouvelables performant.

On retrouve l'idée d'une planification territoriale, qui était déjà mise en exergue pour la rénovation thermique et qui a été mise également en avant pour les questions d'énergie.

Il a été noté :

- d'améliorer l'information apportée au consommateur pour le protéger des démarches commerciales ; dans certaines filières « énergies renouvelables », elles sont très présentes ;

- d'associer davantage le consommateur aux décisions sur la production des énergies qu'il consomme ;

- de développer des réseaux communicants, pour faire inter-fonctionner les ENR, et des interconnexions au niveau européen.

Quelques points de discussion, voire de désaccord, ont porté sur les objectifs fixés en région Centre sur le développement de certaines énergies renouvelables plutôt électriques, notamment l'éolien. Certains considèrent que les objectifs sont insuffisants et, plus particulièrement, leur déclinaison dans certaines zones.

On nous pointe la nécessité de développer un modèle industriel capable de s'adapter à une production décentralisée et le retard à rattraper pour le développement de la géothermie.

Le débat 4 traitait les coûts, les bénéfices et les financements.

Les points de consensus, qui se mêlent également avec des éléments de proposition, tournent autour des outils financiers existants largement insuffisants. On nous a bien rappelé les objectifs en termes de rénovation. On est à environ 135 000 rénovations par an actuellement et l'objectif fixé par l'État est d'en atteindre 500 000 d'ici à 2017.

Les participants au débat pointaient le fait que l'on n'avait pas encore trouvé d'outils de financement miracles, donc il fallait encore expérimenter des modes de financement différents, notamment le tiers investissement. Une étude a été réalisée dans ce domaine par le Plan bâtiment durable. On retrouve l'idée de planification de zones d'habitat ou de bâtiments à rénover en priorité. On nous propose de développer des fonds de garantie, de jouer sur la TVA des travaux de rénovation, d'investir dans les réseaux de chaleur.

Il est proposé de ne surtout pas oublier le volet formation professionnelle de la transition énergétique.

La notion de planification énergétique est venue à plusieurs reprises dans la discussion, avec le fait d'introduire une certaine obligation à réaliser des travaux d'énergie lors des mutations et des moments clés de la vie des bâtiments.

Il faudrait créer un marché de l'énergie mais également le réguler.

On nous a demandé de ne pas oublier la solidarité entre les territoires et l'offre en matière d'énergie, à structurer dans toute la chaîne de valeur.

Pour les points de discussion, voire de désaccord, sont revenues les questions de « quel est le coût réel de chaque énergie ? », « dispose-t-on d'une donnée fiable et transparente ? », « les énergies renouvelables coûtent-elles trop cher ? ». Certains participants préconisaient, pour répondre à ces questions, d'intégrer une approche globale des coûts avec une analyse des cycles de vie et de mettre dans la balance les coûts tout en intégrant les gains avec une approche sociale et environnementale.

Finalement, au niveau des énergies, des technologies variées sont déjà disponibles, mais il y a nécessité de les coordonner et d'instaurer de la confiance pour que chacun puisse mettre en œuvre ce qui a été décidé.

Il y a eu la proposition de concentrer des investissements sur le chauffage et le transport, car certains se demandent : « Pourquoi réfléchir à diversifier le mix électrique, alors qu'aujourd'hui, avec de l'hydraulique et du nucléaire, les émissions de CO₂ sont limitées ? ». D'autres pensent qu'il est très important de développer le travail sur le stockage de l'électricité ou qu'il faut réorienter l'effort de recherche, trop centré sur le nucléaire, ce qui permettrait de réinvestir vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

L'idée d'un service public des énergies renouvelables est revenue et des participants ont pointé qu'il fallait vraiment donner une information claire aux citoyens sur le fait que l'énergie allait devenir chère.

La question de la CSPE est revenue en discussion avec la relation entre le consommateur et le contribuable, avec le prix de l'énergie et les coûts, et en fonction de ces coûts, les incitations plus ou moins fortes aux économies d'énergie.

Pour la synthèse, l'exercice était assez difficile. J'espère que l'essentiel a été dit, mais vous pourrez y revenir.

Nous pouvons passer à la gouvernance, vaste sujet. La discussion doit porter sur la méthodologie et le chemin pour travailler ensemble à aller vers cette transition énergétique. La question qui se pose est la suivante : qui décide, avec qui et à quel échelon territorial ?

Une bonne gouvernance est une condition indispensable pour réussir la transition énergétique qui doit être efficace, pérenne et acceptable pour le citoyen.

Au moment du lancement du débat, le document réalisé, qui est le socle de connaissances, préconisait de traiter cette question avec quatre volets à coordonner :

- l'articulation entre la gouvernance nationale et la gouvernance territoriale ;
- l'articulation entre la gouvernance publique et celle des opérateurs économiques et industriels, qu'ils soient publics ou privés ;
- le fait d'aborder la question de la bonne gouvernance dans la durée, en gardant des capacités d'adaptation ;
- la notion de gouvernance des risques qui peuvent être associés aux fermetures ou créations d'infrastructures de production d'énergie.

Actuellement, on trouve déjà, sur le site national du débat, les préconisations du Conseil national du débat sur la transition énergétique qui ont traité la question à travers six points. Nous vous les présentons aujourd'hui non pas pour clore le sujet mais pour vous donner des pistes de réflexion. Il pourra donc y avoir des débats au-delà de ces propositions.

Un petit schéma récapitule les acteurs qui structurent la gestion de l'énergie en France à l'heure actuelle, avec la présence, entre autres :

- des services de l'État et des institutions ;
- des fournisseurs et des distributeurs au niveau des techniciens de l'énergie.

Suivent des sigles, pour lesquels je ne vais pas pouvoir entrer dans le détail, mais le support qui sera mis sur le site de la Région sera accompagné d'un glossaire et vous aurez leurs appellations. L'idée était de rappeler que nous avons des instances nationales, régionales, départementales, mais également intercommunales et communales.

Si je reprends le travail du groupe 6 du Conseil national du débat, pour ce qui est de la participation et de l'information des citoyens, vous voyez sur cette diapositive les principales préconisations faites autour du renforcement du rôle des Commissions consultatives des services publics locaux. On retrouve également des propositions concernant :

- les Espaces Info Énergie ;
- le renforcement de la participation du public au financement des projets énergie, ce qui passe par la simplification pour l'obtention du visa de l'Autorité des marchés pour émettre ces offres publiques de titres ;
- le fait de rendre plus claire, transparente et accessible l'information sur l'énergie pour les consommateurs.

En termes de gouvernance économique, les propositions sont :

- d'établir des volets économiques dans les Plans climat énergie territoriaux et dans les Schémas régionaux Climat Air Énergie ; certains en comportent déjà mais il faut peut-être l'indiquer de façon plus explicite ;
- de mettre en place des pactes industriels permettant d'avoir une visibilité, des engagements et des garanties à long terme.

Concernant les compétences des collectivités territoriales, un travail intéressant a été effectué en 2011. Vous le retrouvez sur le site de l'association AMORCE. Il a permis de bien récapituler les différentes compétences dans le domaine de l'énergie selon les échelles de collectivité.

Les préconisations que l'on retrouve dans ce champ sont :

- la demande d'un élargissement de l'expérimentation accordée aux collectivités dans le domaine de l'énergie ;
- la décentralisation de la mise en œuvre de cette transition en renforçant les compétences des territoires, à travers les outils existants que sont le SRCAE et les Plans climat ;
- le fait de rendre possible la notion de critères d'efficacité énergétique dans les documents d'urbanisme ;
- la lutte contre la précarité énergétique, avec l'organisation d'une détection et d'une action à l'échelle des territoires ;
- la création d'une obligation de service public pour la gestion des données des consommations ;
- la création d'un groupe de travail pour prolonger les travaux sur la distribution d'énergie.

L'État doit assumer un rôle de gouvernance des organisations nationales, ainsi que de stratégie garant du respect des normes et des règles.

Il est préconisé de soumettre au Parlement des programmations pluriannuelles d'investissement et d'établir des PPI réseau électrique et réseau gaz.

Il s'agit également de réaffirmer la place dans cette gouvernance du Conseil économique, social, environnemental et régional (CESER) pour qu'il puisse établir des rapports et assurer un suivi de la mise en œuvre de cette transition énergétique.

Il faudrait créer un comité stratégique adossé au CA de l'ADEME, construit sur une gouvernance à six.

Pour aboutir à la réussite de la transition énergétique, il est demandé de clarifier le rôle de l'État dans la gouvernance des opérateurs énergétiques dont il est actionnaire.

Au sujet du rôle de l'Europe, il est préconisé d'améliorer la transparence et la concertation sur les positions de la France au niveau européen.

Dernier point : la gouvernance du risque. Il est préconisé :

- de respecter, pour l'évaluation des risques technologiques liés à la production d'énergie, les principes généraux de déontologie garantissant indépendance et légitimité ;

- d'allouer aux Commissions locales d'information (les CLI) les moyens financiers pour faire appel à des expertises indépendantes ;

- de prendre en compte l'éventualité d'un accident majeur ;

- de clarifier le partage des responsabilités entre les avis émis par l'Autorité de sûreté nucléaire et les décisions de l'Exécutif.

(Applaudissements.)

Mme TALPIN.- Vous pouvez applaudir, c'était un travail très lourd.

Vous l'avez compris la gouvernance est vraiment au cœur de ce débat sur la transition énergétique.

Nous allons avoir besoin de votre point de vue, de vos interventions, de vos propositions.

Une règle simple : quand vous prendrez la parole, vous vous présenterez, nom, prénom, ainsi que l'organisation que vous représentez, éventuellement. Nous vous demanderons de limiter votre intervention à 3 minutes afin qu'un maximum de personnes puissent prendre la parole.

Pour éclairer ces débats, nous avons la chance d'avoir des experts parmi nous. Le but de leur intervention n'est pas de faire un exposé magistral mais plutôt de recadrer, d'éclairer, d'approfondir un point donné.

En particulier, nous avons la chance d'avoir Nicolas GARNIER. C'est un peu grâce à lui que nous sommes là ce soir puisqu'il est à l'origine de l'idée de la décentralisation de ces débats sur la transition énergétique. Il est délégué général d'AMORCE.

Je vous en prie, vous pouvez venir vous asseoir sur les magnifiques sièges rouges !

AMORCE est la plus importante association de collectivités pour la gestion des déchets et de l'énergie. Elle regroupe 750 adhérents, 500 collectivités locales pour 60 millions d'habitants ; c'est donc quasiment la France entière, avec la plupart des grandes agglomérations et des syndicats d'énergie, mais pas seulement.

Merci, Monsieur GARNIER.

Nous avons également avec nous Monsieur Alain BOUDARD, directeur de l'ADEME de la région Centre, qui nous a déjà accompagnés lors de plusieurs débats. Il nous apportera aussi ses différents éclairages.

Maintenant, sur cette thématique de la gouvernance qui a été présentée par Céline DUPONT-LEROY, vous avez la parole. C'est simple, il suffit de lever la main et le micro arrivera à vous.

La première question ou la première intervention est parfois la plus difficile mais ce peut être aussi la plus intéressante. Surtout, ne vous gênez pas !

En attendant que cette intervention vous vienne à l'esprit, j'ai envie de poser la question à Nicolas GARNIER : quelle préconisation faites-vous par rapport à cette gouvernance et quelle peut être l'importance des collectivités territoriales dans la gouvernance, selon vous ?

M. GARNIER.- Merci de m'avoir invité à ce débat, c'est toujours un plaisir de discuter sur ces questions. Je le disais en aparté : c'est probablement la grande spécificité de ce débat. Il y en a eu quatre ces quinze dernières années sur l'énergie et c'est le premier où la population, les acteurs économiques locaux et les territoires ont un vrai droit au chapitre. J'insiste sur ce point.

En deux mots, je dirai que l'histoire énergétique de la France se joue en trois grandes étapes :

- avant 1946, c'est dans les territoires que l'on produit l'énergie, qu'on la distribue et qu'on la consomme ;

- en 1946, dans la logique de l'après-guerre, une stratégie industrielle nationale se met en place, avec un objectif très simple : celui de donner de l'énergie aux Français ;

- cet objectif passe par deux magnifiques outils industriels que sont EDF et GDF, qui remplissent parfaitement leur fonction pendant 70 ans, c'est-à-dire apporter l'énergie partout en France, mais de manière différente : l'électricité est partout, le gaz un peu moins pour des raisons d'investissement.

Cette équation, valable à l'époque où l'énergie n'était pas chère et se trouvait en grande quantité, est en train de changer. Elle consiste maintenant à faire fonctionner le pays, à assurer le confort de nos concitoyens mais avec une énergie qui a beaucoup augmenté – même si elle a augmenté encore plus dans d'autres pays, d'ailleurs –, qui est désormais limitée en quantité et qui a un impact sur l'environnement.

Cette transition énergétique a forcément du sens. Certains limitent ce débat à « pour ou contre le nucléaire, l'éolien ou les gaz de schiste ». Pendant la campagne présidentielle, AMORCE a demandé aux candidats : « Si un jour vous parlez d'énergie, osez-vous le faire avec les populations et les acteurs locaux ? » parce que la vraie question de la transition énergétique n'est pas « pour ou contre le nucléaire, l'éolien ou les gaz de schiste », sujets qui monopolisent l'attention, mais elle est de savoir qui décide et ce que nous pouvons faire, vous et moi en tant que consommateurs d'énergie, en tant qu'entreprises ou acteurs administratifs et économiques du territoire, vous et moi en tant que citoyens et éventuellement territoires et collectivités territoriales.

C'était pour placer un peu le débat.

Mme TALPIN.- Merci.

Nous avons une personne qui souhaite intervenir.

M. DUPONT.- Bonsoir. Jean-Luc DUPONT, je suis maire de l'Ile-Bouchard et je préside le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire. Je suis aussi président et vice-président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, plus particulièrement en charge des réseaux communicants des nouvelles technologies de l'énergie.

C'est avec un grand plaisir que j'interviens ce soir, sur un débat qui me touche beaucoup s'agissant de la gouvernance, notamment son périmètre pertinent.

Dans cette intervention, je rappellerai simplement quelques paramètres, déjà évoqués par Monsieur GARNIER, sur le modèle électrique à la française, unique en Europe et quasiment dans le monde, auquel les Français sont clairement attachés.

Des principes fondamentaux ont permis ce système : c'est le principe unique basé sur la péréquation tarifaire, donc la solidarité des territoires. Nous devons avoir à l'esprit, dans le modèle de la transition énergétique, cet élément clef qui a permis d'apporter à n'importe quel endroit du territoire l'énergie à peu près à la même qualité et au même coût à l'ensemble des usagers français. C'est le principe de la solidarité sur cette problématique des coûts.

Dans le monde de demain, on nous demande de trouver la bonne taille, le bon périmètre pour organiser un modèle de distribution d'énergie, qu'il soit électrique ou autre. Une loi de 2006 tendait à calquer les Autorités organisatrices de la distribution sur le périmètre départemental. Dans les enjeux majeurs actuels, basés nombreux sur les réseaux de chaleur, sur l'amélioration énergétique des bâtiments, nous sommes amenés à repenser ces périmètres et peut-être à les ramener plus petits ; je pense aux grandes villes, aux communautés d'agglomération qui, sur le principe, doivent se saisir de ces sujets extrêmement importants, mais il faut conserver à l'esprit ce modèle de péréquation pour deux raisons fondamentales.

Le problème est que penser l'énergie à un périmètre restreint peut apporter une pertinence et une efficacité améliorées sur le périmètre défini. Simplement, il doit se faire, et c'était bien pointé, sans désoptimiser le système qui existe déjà. Il faut avoir à l'esprit que, demain, recaler sur des périmètres plus petits, qui seront générateurs de profits puisqu'ils permettront une meilleure efficacité localement, c'est se couper de l'efficacité pour les territoires les plus éloignés des centres urbains. C'est un principe assez fondamental mais qu'il faut bien avoir à l'esprit.

C'est aussi le principe d'un grand opérateur national. Évidemment, l'ouverture des marchés est venue bouleverser des équilibres mais, s'agissant de la distribution de l'énergie, nous sommes toujours dans un modèle régulé.

J'en profite pour saluer le directeur régional et le directeur territorial d'ERDF qui sont présents.

Ce principe d'opérateur national a aussi démontré sa performance en termes d'apport et d'amélioration de la qualité de la desserte de l'utilisateur. Attaquer les ressources données à ce distributeur national par un bouleversement des équilibres territoriaux aurait pour effet majeur de casser le modèle électrique à la française basé sur la péréquation tarifaire.

Je tiens simplement à bien appuyer, au début de ce débat, sur quelques grands principes fondamentaux : oui à une réflexion et à des modifications pertinentes, mais attention à quelques équilibres présents à l'heure actuelle et qui auraient un effet névralgique très important pour la population.

Merci.

Mme TALPIN.- Merci. Les deux pourraient peut-être être compatibles, malgré tout ? Ce serait à réfléchir et à mettre en place.

M. JANVROT.- Guy JANVROT, président de la Fédération régionale des associations environnement Nature Centre, pour France Nature Environnement.

Pour moi, le mot gouvernance correspond à : comment prendre une décision. Cela a été dit auparavant.

Je vais donc vous rappeler deux anecdotes, si l'on peut les nommer ainsi.

La première est en 1974 : 18 réacteurs nucléaires choisis par le gouvernement, décision prise sans aucune transparence ni concertation avec la population.

La deuxième est en 2007 : un rapport est dévoilé qui dit que, si nous avions un accident nucléaire en France, il coûterait 5 800 milliards d'euros. Évidemment, tollé ! On est descendu à 400 milliards d'euros. En gros, ce sont à peu près les dépenses engendrées jusqu'à présent par Fukushima, sans savoir ce que cela coûtera plus tard.

Le maître mot, me semble-t-il, concernant l'énergie est celui de la transparence.

Ce sujet est complexe, on peut le concevoir. En tout cas, cela veut dire de se rapprocher le plus possible des citoyens. Puisque nous sommes en région, c'est plutôt sur ce sujet que je vais aborder la question : il s'agit de rapprocher la décision du territoire et des acteurs et, si possible, des personnes qui subissent souvent sans pouvoir accéder directement à la décision.

Premièrement, il me semble qu'il faut pouvoir travailler, comme le Conseil régional est en train de le faire, sur les 23 bassins de vie proposés, avec la possibilité de le faire directement avec les acteurs locaux sur des territoires en capacité de produire. Surtout sur les énergies renouvelables, les possibilités sont fortes.

Deuxièmement, dans cet esprit, il me semble qu'il faut développer, si possible – cela se fait déjà ici avec Isolaris, par exemple –, des solutions un peu plus performantes pour aider les populations et agir notamment sur l'habitat.

En Allemagne, à peu près 30 % des propriétés construites sont en coopération. En France, nous sommes pratiquement à zéro. Il faut absolument favoriser la coopération, au sens de la SCIC, de la SCOP, en tout cas de la société coopérative. Il faut aller dans cette direction. Une entreprise comme Enercoop est une bonne façon de voir les choses. Elle permet de proposer de l'énergie entièrement renouvelable à quelqu'un qui veut changer d'opérateur, qui ne veut plus être chez EDF, par exemple. C'est une solution.

Nous sommes la deuxième région de France et du monde après Rhône-Alpes concernant le nucléaire. Je proposerai – cela va être peu acceptable mais nous pouvons être dans la transparence – de mener des débats beaucoup plus larges que les quelques kilomètres que l'on laisse en général autour des centrales, d'avoir des consultations auprès du public et de voir ce qu'il en sort. Reprenons les deux exemples de Tchernobyl et de Fukushima, en voyant à combien de kilomètres on a des interactions. À partir de ce moment-là, on peut faire un travail auprès des populations.

Dans la gouvernance, nous avons enfin des débats où nous pouvons tous discuter. J'aimerais, comme je l'ai déjà proposé plusieurs fois, faire en sorte qu'ils continuent, peut-être plus sous cette forme mais nous pourrions travailler ensemble, les uns et les autres, sur une meilleure adaptation de l'énergie en région Centre.

Merci.

Mme TALPIN.- Vous préconisez davantage de gouvernance citoyenne.

Allez-y, n'hésitez pas à lever la main. Le micro arrivera à vous.

M. DÉFOSSEZ.- Philippe DÉFOSSEZ, conseil économique, social et environnemental de la Région.

Les propositions du CESER seront plus sur les méthodes et les principes que sur une répartition du « qui fait quoi » dans ce domaine.

J'énoncerai quelques idées en matière de principe.

Il est important que le législateur garde son rôle majeur pour fixer, au travers de cette représentation nationale, les objectifs principaux et généraux en matière d'énergie dans une vision cohérente de la société française.

Adossé au législateur, il faut renforcer le rôle du régulateur ; cela a été dit dans la présentation. Le régulateur est né de la libéralisation des marchés de l'énergie ; c'est peut-être bien pour respecter nos engagements communautaires mais il doit à présent aller plus loin dans sa fonction de régulation, vérifier que les règles du jeu soient bien respectées par l'ensemble des acteurs mais aussi aller vers des objectifs périphériques comme les questions de précarité et de réduction des gaz à effet de serre, et ne pas avoir uniquement la vision économique des marchés.

Deuxième idée : il faut bien comprendre que l'énergie n'est pas une fin en soi. Imaginer des principes de gouvernance déconnectés des structures de gouvernance dans les autres secteurs et les autres politiques, c'est évidemment voué à l'échec. Il faut que la gouvernance de l'énergie soit en phase avec celle de l'urbanisme, du foncier, du transport et de la biodiversité, dont on ne parle pas suffisamment. Imaginer que des décideurs dans le domaine du transport, des infrastructures ou de l'urbanisme ne fassent pas de bilan carbone, de bilan de gaz à effet de serre, de bilan énergétique, de bilan de la biodiversité, c'est sûr, quelle que soit la gouvernance dans le domaine de l'énergie, ne permettra pas de progresser.

Troisième idée : nous sommes en pleine réflexion sur l'Acte III de la décentralisation, donc les propositions qui vont venir doivent être en phase avec elle. Néanmoins, il faut aussi regarder un peu vers le haut et la dimension communautaire.

Je rappelle l'histoire : l'ouverture des marchés de l'énergie est essentiellement basée sur la rentabilité économique. Il faut que l'Europe se dote d'une véritable politique énergétique, avec tous ces volets, pas uniquement les coûts d'investissement et de production mais aussi les dimensions environnementales, et ce, de façon cohérente.

Dernière idée : la véritable innovation de ce débat est de trouver une articulation entre le niveau local et le niveau national. Elle dépendra certainement du volet consommation où l'on peut aller beaucoup plus vers la décentralisation, alors que pour la production, il faudra garder une régulation nationale afin de jouer sur les complémentarités et les atouts de l'ensemble des territoires et des énergies.

Mme TALPIN.- Décentralisation dans la consommation : pouvez-vous développer ?

M. DÉFOSSÉZ.- Cela a un peu été dit dans la synthèse rappelée par Céline DUPONT-LEROY. Pour les bâtiments et les transports, dans les usages énergétiques, il faut une plus forte décentralisation et responsabilisation de l'ensemble des acteurs locaux, que ce soient les collectivités, les opérateurs ou les citoyens.

M. HÉRAUD.- Gilbert HÉRAUD, je suis un simple particulier qui a un chauffage solaire depuis 2005 et un renouvellement de l'air de la maison par géothermie.

Je voudrais poser une question : serait-il possible qu'il y ait un organisme de contrôle sur la performance des installations ?

Je vous donne mon exemple : concernant mon chauffage solaire, je me suis aperçu assez récemment, parce que j'avais une chute permanente de fluide, que l'installateur n'avait pas mis de joint de dilatation entre les panneaux solaires. Conclusion : il faut que je fasse intervenir quelqu'un pour les mettre afin d'éviter les fuites de fluide. Parfois, en été, en cas de grand soleil, pour l'eau chaude sanitaire, il faut que je mette le complément électrique, ce qui est quand même un peu aberrant.

Par rapport à mon renouvellement d'air par géothermie, ce que l'on appelle vulgairement un puits canadien, j'ai eu d'abord un dégrèvement d'impôt mais un rappel parce que ce n'est prétendument pas de la géothermie ! Cependant, faire entrer de l'air à 12-13 degrés quand il fait zéro dehors, cela me paraît être de la géothermie.

Serait-il possible d'avancer sur un contrôle des installations chez les particuliers ? L'entreprise qui est intervenue était agréée par le Point Info Énergie de Tours. J'ai fait confiance et il n'y a pas eu de suivi de contrôle, ce qui est un peu gênant. Si l'on veut que les énergies renouvelables se développent, il faut que la performance vienne après.

Mme TALPIN.- Il faut, bien sûr, avoir des installations de qualité.

M. HÉRAUD.- Par rapport à la géothermie, il faut peut-être élargir un peu car il semble que mon système n'était pas dans la liste gouvernementale.

Mme TALPIN.- Oui, il faudrait que le puits canadien devienne éligible au crédit d'impôt.

M. VERDIER.- Philippe VERDIER, Association Virage Énergie Centre Val de Loire.

Je voudrais faire quatre propositions sur la gouvernance. En 3 minutes, cela va être délicat !

La première est sur la gouvernance des fossiles. À l'heure actuelle, 92 % de notre énergie en région vient des fossiles, avec la dépendance et le risque grave que cela implique.

Si je regarde les documents SRCAE, Plan Climat Énergie, rien, silence radio ! Or, il me semble qu'« État stratège », je suis d'accord mais c'est encore mieux avec « Région adulte et collectivités adultes ». C'est pourquoi il me semble que les collectivités, au travers de ces documents, devraient se saisir de la question des fossiles (pétrole, gaz et uranium).

Deuxième proposition : vous avez parlé dans la synthèse de l'organisation de l'espace et de la planification de l'énergie ; je n'y reviens pas. Cependant, il va y avoir une grande importance de la planification de l'espace parce qu'on a connu et on connaît encore l'étalement urbain. Si on veut y remédier, on a une concurrence sur l'usage des sols en périphérie des agglomérations, entre logements et agriculture, services et activités dans les périphéries, particulièrement dans certains espaces comme le Val de Loire. La proposition est la suivante : pourrait-on réfléchir à quelque chose qui me semble nécessaire à une échelle au-dessus des SCOP, comme des sortes de directives régionales d'aménagement ? C'est une piste qui me semble nécessaire et importante à travailler.

La troisième proposition porte sur le nucléaire. Certains pro-nucléaires pensent que, malgré les discours, la consommation augmente de 2 % par an et que, malgré les 50 % de nucléaire au lieu de 75 %, ce sera le maintien intégral du parc nucléaire existant. De toute manière, en 2040, tous les réacteurs auront plus de 60 ans, donc il faut bien penser à leur démantèlement.

Il nous semble, à nous, que si l'on divise par deux les consommations, comme le disent le SRCAE et bien d'autres, on est autonome à 95 % avec les renouvelables, donc il n'est pas nécessaire de faire durer ces réacteurs plus de 40 ans.

Étudions cela et planifions-le dans des documents régionaux.

(Monsieur François BONNEAU, président du Conseil régional Centre, entre dans la salle.)

Dernier point : le service public des énergies renouvelables qui achète aux producteurs, qui vend aux consommateurs, qui garantit les tarifs, qui planifie l'évolution des

réseaux d'électricité, de gaz, etc., reste à mettre au point et à étudier. Notre proposition est qu'il sorte de ce débat un groupe de travail sur l'organisation de ce service public des énergies renouvelables.

Merci de votre attention.

Mme TALPIN.- Merci.

Nicolas GARNIER souhaite réagir à votre intervention ou même à d'autres.

M. GARNIER.- Même à toutes les interventions précédentes, d'une certaine manière, si vous me le permettez.

J'ai pris quelques notes mais je ne serai pas très long.

Vous remarquerez, et c'est souvent le cas dans le domaine de l'énergie, que l'on parle beaucoup plus de production que de consommation. Il faut que l'on se force, si vous me permettez ce rôle, à parler de consommation d'énergie aussi, en particulier s'agissant de la gouvernance. Quand je fais des interventions où j'ai plus de temps, je pose la question suivante dans la salle : « Combien d'entre vous peuvent me dire quelle quantité d'énergie ils consomment dans leur logement ? » Généralement, j'ai moins de dix mains qui se lèvent !

Mme TALPIN.- Nous pouvons essayer.

Qui connaît la consommation d'énergie de son logement ?

(Quelques mains se lèvent.)

M. GARNIER.- On va dire que cela fait 20 % des personnes dans la salle qui connaissent leur consommation.

Cela signifie que, parmi les questions que l'on n'ose pas aborder dans des discussions, dans des concertations, dans des gouvernances locales, il y a celle de « combien je consomme et combien je pourrais consommer ? ».

De notre point de vue, l'une des grandes propositions, qui est d'ailleurs à l'ordre du jour du débat mais qui n'est pas complètement formalisée, est que vous ayez véritablement – cela existe un peu *via* les Espaces Info Énergie – à l'échelle locale ce que l'on appelle un guichet unique, un lieu où vous pourriez vous adresser pour savoir si votre consommation est normale, si vos comportements de consommation sont normaux, si votre enveloppe, votre maison consomme beaucoup et si vos outils de productions sont bons. Si l'on commence par là, peut-être que l'on se rendra compte que 50 ou 60 % des personnes présentes dans cette salle ont une maison qui consomme plus que ce qu'elle pourrait consommer.

Le deuxième rôle de ce guichet unique, toujours porté, de notre point de vue, par les collectivités territoriales, en accord et en relation avec les grandes agences de l'État, avec le milieu associatif et le milieu des entreprises, serait de nous accompagner vers ces économies d'énergie qui, il faut le reconnaître, ne sont pas si faciles à faire et à appréhender.

Parmi les grands sujets de la gouvernance, il s'agit d'avoir enfin des lieux où l'on parle de consommation dans ce pays, ce qui n'a pas été véritablement le cas. Les seuls qui parlent un peu de consommation, c'est étonnant mais ce sont les fournisseurs ! Quelque part, on pourrait dire qu'ils sont schizophrènes parce qu'ils sont en train de nous dire qu'il faut consommer moins, alors que c'est eux qui nous vendent le kilowattheure.

Mme TALPIN.- Le guichet unique qui se prépare n'aura-t-il pas ce rôle ?

M. GARNIER.- Il doit être porté par les territoires, ce ne doit pas être une structure nationale ; elle doit être régionale, intercommunale, voire communale.

Le deuxième sujet porte sur la précarité énergétique évoquée par l'un d'entre vous. C'est probablement l'enjeu majeur, s'il fallait traiter par priorités.

En France, environ 8 millions de nos concitoyens ne sont plus en capacité de payer leurs factures. Ce chiffre a doublé en dix ans. Le système dans lequel nous sommes va dans le mur ; nous serons de plus en plus nombreux à avoir de la difficulté à payer notre consommation d'énergie, que l'on consomme du gaz, de l'électricité ou même un réseau de chaleur.

Cela signifie qu'il faut inventer un dispositif solidaire, qui n'existe pas vraiment, qui identifie mieux la précarité énergétique et qui ensuite en accompagne mieux la sortie. Il faut savoir que les dispositifs existants sont de deux ordres : les tarifs de première nécessité et le Fonds solidarité énergie que portent généralement les Conseils généraux. Dans les deux cas, on fait du curatif, c'est-à-dire que l'on paie la facture en lieu et place de celui qui n'arrive pas à la payer ; on lui donne un meilleur tarif parce qu'il ne parvient pas à payer son vrai tarif.

Dans aucun des deux cas, on ne réussit véritablement à identifier cette précarité et à accompagner non pas à un changement de comportement, car ce serait vraiment indécent, mais à la rénovation thermique chez ceux qui en ont le plus besoin.

De notre point de vue, ce sont aussi les collectivités territoriales, parce qu'elles ont les CCAS et le Fonds de solidarité logement, qui doivent être l'opérateur majeur de la lutte contre la précarité énergétique.

Le troisième point a été abordé par Monsieur DUPONT ; je vous remercie de l'avoir souligné parce que je ne l'ai peut-être pas suffisamment fait. Il s'agit du rôle de la distribution. C'est un sujet un peu compliqué mais il n'est jamais abordé. Pour la première fois dans ce débat, la distribution est évoquée comme un sujet majeur. Si vous avez des producteurs d'un côté, des consommateurs de l'autre et que les réseaux ne sont pas capables d'assurer le lien entre les deux, ce pays ne fonctionnera pas. Je vous rappelle que les grandes crises énergétiques qu'ont connues la Suisse et la Californie se jouaient en grande partie sur la question du réseau.

De notre point de vue, et nous serons d'accord avec Monsieur DUPONT, l'enjeu est de renforcer le rôle des collectivités territoriales. Je rappelle que les câbles qui passent devant chez vous, le petit comme le moyen, appartiennent aux communes ou aux intercommunalités. Leur capacité à faire évoluer ce réseau, à assurer sa qualité, à développer de nouvelles pratiques, que ce soit le « *smart grid* », la maîtrise de l'énergie ou le raccordement d'énergies renouvelables, leur capacité d'intervention est extrêmement faible.

De notre point de vue, il faut laisser beaucoup plus de marges de manœuvre à ces autorités concédantes. Elles ne doivent pas concéder sans avoir le droit, mais elles doivent concéder au sens « déléguer ». Or, cette délégation est très difficile à tenir.

Nous sommes d'accord avec la FNCCR, elle est très difficile à tenir. C'est un combat de tous les instants que de faire valoir la parole des trois Autorités concédantes, car je vous rappelle qu'il y a trois réseaux : le gaz, l'électricité et la chaleur.

Quelqu'un a parlé de planification ; dans ce domaine, il faut absolument qu'à l'échelle de l'urbanisme, une agglomération, un syndicat, une communauté de communes, une commune soient en capacité de dire : quel réseau va se développer à quel endroit ? Il faut qu'ils aient ce rôle de coordination des réseaux de gaz, d'électricité et de chaleur. Or, aujourd'hui c'est très difficile.

Je remercie le monsieur au fond d'avoir parlé de son cas. Il a évoqué sa vraie consommation, sa vraie production, puisqu'il l'a fait lui-même. Il a tout à fait raison dans un

sens : ce pays s'est donné des normes, en particulier la réglementation thermique des bâtiments. Nous avons tous un diagnostic de performance énergétique. Notre logement est A, B, C, D, E, F ou G. On découvre chaque jour que ces outils de métrologie sont très peu contrôlés ; il a même été dit récemment dans un grand journal qu'une grande partie de la réglementation thermique des bâtiments n'était pas respectée.

Nous sommes face à un enjeu majeur : si on se donne des contraintes, des obligations et que personne ne peut les contrôler, notre système est hors sol !

Là encore, le rôle de la collectivité territoriale peut être très intéressant dans le contrôle. En particulier, si demain on demande à une agglomération de respecter moins 20 % de gaz à effet de serre, il faut forcément lui donner les moyens de contrôler que ce qui se construit sur son territoire respecte ne serait-ce que la réglementation. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas.

Dans tous ces éléments, on voit que la gouvernance est majeure et que la collectivité a un rôle à jouer en consommation, en distribution et en production.

Mme TALPIN.- Rôle central des collectivités : quelqu'un veut-il réagir par rapport à cette vision ?

M. BRUYANT.- François BRUYANT, je suis adhérent à Alter'énergies et citoyen d'Indre-et-Loire.

S'agissant des énergies, comme pour l'ensemble des sites, il faut privilégier les circuits courts. Nous sommes actuellement à l'opposé de cela. On achète pour environ 60 milliards d'euros de gaz, de pétrole, etc., au niveau national pour faire tourner le pays. C'est à peu près la hauteur de notre déficit commercial.

Si l'on pouvait imaginer injecter cette somme dans l'économie nationale dans des énergies locales – je n'ai pas dit renouvelables –, ce serait très différent d'un point de vue de l'emploi et autres. De plus, si on pouvait rapprocher la production de la consommation, cela permettrait de créer des cercles vertueux et de ne pas polluer loin de sa vue. Il est plus facile d'avoir une régulation quand on voit les effets que l'on produit.

Mme TALPIN.- Vous avez peut-être un point de vue à apporter sur le fait d'autoconsommer son électricité ?

M. BRUYANT.- Le plus court des circuits est l'autoconsommation, bien entendu. J'engage tout le monde à développer ce type de fonctionnement.

Mme TALPIN.- Je me permettais de vous lancer sur l'autoconsommation, puisque vous avez une installation de panneaux photovoltaïques et une petite éolienne.

Mme TROFLEAU.- Martine TROFLEAU, responsable de la Fédération Environnement Eure-et-Loir.

Je reviens sur la gouvernance citoyenne. Dans ce débat, il est très difficile de discuter avec le citoyen s'il n'est pas informé. Notre demande ce soir est donc de poursuivre le débat mais dans le sens de l'information car, pour pouvoir parler de gouvernance citoyenne, il faut d'abord que le citoyen soit quelque peu éclairé, donc informé et pas uniquement grâce à Internet. Or, la fracture numérique existe encore.

Par ailleurs, nous avons un peu réfléchi, pas à cause du débat mais depuis plusieurs années, sur cette transition énergétique au niveau de l'alimentation. On s'aperçoit qu'elle va de l'échelon le plus proche du citoyen jusqu'à l'échelon européen mais qu'à chaque niveau, le citoyen peut agir, ne serait-ce que pour le niveau européen, dans le cadre des élections

européennes et dans le cadre aussi de sa capacité à faire pression sur les élus ou au moins les candidats.

Je propose à la réflexion, dans le cadre de la mise en place des plans locaux d'urbanisme, que les associations, voire les simples citoyens, soient pris en plus grande considération, c'est-à-dire au-delà de l'enquête publique. Quand on arrive au niveau des enquêtes publiques, le plan local est presque bouclé.

L'étalement urbain a été évoqué, mais il existe deux volets. Une part importante d'élus sont conscients que l'étalement urbain coûte très cher en réseaux, etc. Cela les fait réfléchir vers des solutions de densification. En outre, il y a l'aspect de la consommation de terres agricoles. Très souvent, les bonnes terres agricoles sont autour des bourgs puisque, historiquement, c'est ainsi que se sont stabilisées les populations. Justement, la proximité de terres agricoles autour des bourgs a une influence si l'on développe des activités diversifiées d'agriculture et non pas de monoculture, avec des circuits courts s'agissant de l'alimentation et des pratiques agricoles moins énergivores, ce qui devrait pouvoir entrer dans le cadre des plans d'urbanisme.

À Bourges, je crois, il a été dit que l'on n'avait pas suffisamment de recul par rapport aux nouvelles pratiques, mais ce sont des savoirs anciens que l'on a oubliés. Il faudrait les réapprendre et les éclairer par nos connaissances nouvelles.

M. VINCENT.- Bonsoir. Bruno VINCENT, CGT Mines Énergies Centre.

Nous nous félicitons de ces débats sur la transition énergétique que nous appelions de nos vœux depuis un certain temps et pour lesquels, par ailleurs, nous avons pris des initiatives puisque nous avons organisé des débats dans la région et notamment un dans l'hémicycle du Conseil régional en 2011.

Au travers de ce débat, on voit que la problématique de l'énergie est un enjeu vital pour la population.

Aujourd'hui, j'ai envie de pointer une contradiction.

Nous sommes tous là à dire que cette transition énergétique est nécessaire. En même temps, on voit bien qu'il faudra des leviers puissants pour réussir, notamment financiers. Or, aujourd'hui, il faut porter la contradiction que nous sommes aussi dans une logique de marché spéculative par essence. On parle de gouvernance, mais comment reprend-on la maîtrise de cette logique ?

À la CGT, nous sommes pour le fait de reprendre la maîtrise publique de toutes les énergies. J'ai entendu parler de service public des énergies renouvelables, mais j'insiste sur « toutes les énergies ». Pourquoi ne seraient-ce que les énergies renouvelables ?

J'entends aussi parler de précarité énergétique. En effet, cela interpelle fortement les citoyens : 8 millions de précaires, c'est énorme et cela ira en augmentant puisque la facture risque de croître. Que fait-on par rapport à cela, s'agissant de la maîtrise publique de l'énergie ?

J'entends parler de moyens curatifs. Certes, il faut aider les populations, mais ce n'est pas simplement par ce biais que l'on va régler le problème ; c'est par la prévention et par des dispositions que l'on prendra en amont. Là aussi, il y a certainement des méthodes à adopter.

Concernant la gouvernance en elle-même, il y a nécessité à avoir une logique du haut en bas, c'est-à-dire partant de l'Europe, en ayant des axes permettant aux États de s'organiser précisément autour. Il faudrait que l'État soit régulateur et impulse cette politique mais avec

des relais efficaces en proximité. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres mais de travailler mieux en cohérence avec tous ces éléments.

Merci.

M. LEAU.- Dominique LEAU, je suis du syndicat CFE-CGC Énergie Touraine.

La gouvernance passe aussi par le dialogue avec les partenaires sociaux. C'est pour cette raison que beaucoup de représentants sont présents dans la salle.

Un thème est très peu abordé : il s'agit de l'emploi. Il a été très peu évoqué ce soir. Dans la région Centre, cela représente 9 000 emplois pour les industries électriques et gazières, ce qui n'est pas négligeable. C'est un vrai vivier de compétences.

Certaines études démontrent que réussir la transition énergétique et surtout l'efficacité énergétique peut représenter jusqu'à 1 million d'emplois au niveau européen.

La région Centre a beaucoup d'atouts, c'est un vrai carrefour de réseaux, de développement des énergies, de tout ce qui est Recherche & Développement. Si la région Centre rate cette opportunité, ce sera dommage pour nos emplois, qu'ils soient directs ou indirects.

Merci.

Mme TALPIN.- Vous préconisez donc une politique de l'emploi qui accompagne cette transition énergétique.

M. JAHIER.- Lucien JAHIER, pour l'Union régionale CFDT.

Un des principes qui devraient guider la gouvernance est celui de la justice sociale, appliquée pour la précarité énergétique à l'ensemble des consommateurs mais aussi aux salariés.

Je vais reprendre les différents niveaux possibles de gouvernance.

Pour la CFDT, une condition est importante, même si elle est assez lointaine : c'est la nécessité d'une politique européenne intégrée de l'énergie qui permettrait un équilibre entre les différents territoires européens.

Je rejoins les interventions de Philippe DÉFOSSEZ et de Guy JANVROT, concernant l'implication citoyenne dans la durée. Si le gouvernement veut faire les bons choix dans les délais nécessaires pour que le débat citoyen ait lieu autour du mix énergétique, de la part du nucléaire et de la fin de son utilisation – ce qui est clairement notre position –, il insiste sur le niveau national mais le niveau régional nous laisse beaucoup plus dubitatifs.

Le CESER a, certes, un rôle à jouer dans la continuité. On pense qu'autour de la poursuite de l'animation, du développement du SRCAE et du Plan Climat Énergie, la gouvernance reste totalement à inventer au niveau régional.

Il faut que la pluralité des acteurs puisse s'exprimer au niveau régional. Pour l'instant, le dialogue est déséquilibré entre les collectivités locales et les producteurs d'énergie.

Je voudrais apporter un volet qui n'a pas du tout été abordé : on ne peut pas limiter le débat, toutes les entreprises sont concernées à des titres divers. Jusqu'à présent, il y a eu très peu d'expressions à ce sujet au cours des différents colloques. S'agissant du dialogue social des entreprises, cela ne relève pas uniquement de la responsabilité des chefs d'entreprise de prendre l'initiative mais également de celle du dialogue avec les salariés : comment s'y prend-on ? Qu'améliore-t-on ? Que construit-on ? Il ne faut pas traiter seulement les conditions de

travail, j'insiste bien, mais la totalité de la fabrication d'un produit, son obsolescence, en fait, tout le débat autour de sa fabrication et de sa distribution.

Il est inutile d'inventer un nouvel outil légal, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises est le support de la négociation. Il faut sans doute l'améliorer et la préciser, mais cet outil existe et nous souhaitons vraiment qu'il se mette en œuvre. Il nous paraît essentiel que les salariés participent au débat sur la transition énergétique.

Merci.

Mme FAURÉ.- Marion FAURÉ de l'association Alter'énergies.

Il me semble qu'il existe des lieux d'articulation de gouvernance nationale et territoriale dans la région. Or, ils n'ont pas forcément le bon mandat.

Je voudrais donner l'exemple de la Conférence biomasse qui gère les questions de biomasse énergie et de biomasse agromatériaux ; elle est copilotée par la DRAF et la Région Centre. Le résumé des débats précédents a pointé le fait que la biomasse était un enjeu particulièrement important pour la région. Nous trouvons un peu dommage que la Conférence biomasse ne soit pas un vrai lieu de gouvernance partagée. C'est actuellement un lieu technique et non stratégique. On se pose la question de tests ou d'expérimentations sur telles ou telles parties de la biomasse mais on n'a pas une réflexion globale en termes de priorité ou de calendrier de développement, etc.

C'est uniquement technique et non stratégique ; c'est uniquement la production et non la consommation. On ne se pose jamais la question de telle biomasse pour quel usage et pour quelles priorités d'usage. Il serait intéressant d'y intégrer le sujet de la consommation.

Cela réunit les acteurs de la production mais pas les consommateurs. Finalement, on n'a qu'une partie des acteurs autour de la table. On a vu à plusieurs reprises que la biomasse était vraiment un enjeu pour la région. Je ne sais pas si la Conférence biomasse doit évoluer ou si une autre instance doit être créée, mais il y a certainement une réflexion particulière à avoir sur ce sujet, qui élargisse celle existante.

Mme TALPIN.- Il me semble qu'il existe aussi des Cellules biomasse qui examinent les plans d'approvisionnement des gros projets. Ce n'est pas identique à ce que vous indiquez, car des arbitrages sont faits, je crois. Vous, vous parlez bien de la Conférence biomasse.

Merci.

M. MALAGU.- Dominique MALAGU, président de l'UDSEA 37 et vice-président de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire.

Je voudrais rappeler que la région Centre est une des premières régions agricoles de France, voire d'Europe ; c'est une très forte région agricole. La première énergie que l'on consomme est le soleil, même si on a besoin d'énergies fossiles. Si on n'avait pas d'énergie solaire, on ne cultiverait rien.

On stocke énormément de carbone et on a une agriculture très exportatrice. En fait, en région Centre, on exporte du carbone grâce à l'agriculture ; je souhaitais le rappeler.

La Chambre d'agriculture, dans la gouvernance, a un rôle sur le terrain. On a commencé à faire du Dia'terre et je pense qu'elle a un rôle à jouer dans les bilans de carbone. Quand on dit qu'il faut produire plus de légumineuses, etc., il va falloir savoir qu'en faire et quelle place donner à l'élevage dans l'agriculture. On explique qu'il produit des gaz à effet de serre, mais la Chambre d'agriculture a un rôle dans ce bilan.

Mme TALPIN.- Merci.

Souhaitez-vous intervenir, Monsieur GARNIER ?

M. GARNIER.- Un petit mot parce que l'emploi sera probablement le sujet stratégique, avec la précarité. Ce sont les deux sujets qui porteront le débat.

Je tiens à dire, dans la mesure où j'ai fait un débat la semaine dernière à côté de Fessenheim, qu'il faut bien entendre l'inquiétude d'une partie des salariés qui travaillent dans le monde de l'énergie traditionnelle. Pour autant, il faut intégrer aussi les potentiels d'emploi.

Le représentant de la CGT ou de la CFDT l'a évoqué : il faudrait entendre tous ces emplois et qu'un plan permette cette transition. Sinon, nous resterons bloqués par cette crainte, alors que les potentiels sont là.

Concernant le service public, un sujet est difficile à traiter, qui est un acteur dont on ne parle pas beaucoup dans l'histoire de l'énergie, sauf ce qui vient d'être évoqué : je parle de l'État. On se trouve dans une situation assez compliquée parce qu'il faut le savoir – je suis désolé car je vais mettre les pieds dans le plat –, l'État est actionnaire majoritaire de deux principaux fournisseurs et se retrouve dans une drôle de situation. Certains actionnaires ne sont pas dans une logique purement de service public et l'État est très content d'avoir des bénéficiaires importants chaque année sur ces deux entreprises.

Cela pose une vraie question de fond : quel peut être le rôle de l'État ? Est-il neutre dans notre débat ? Si l'on prend uniquement l'entreprise EDF, c'est de l'ordre de 2 milliards d'euros que l'État récupère chaque année parce qu'EDF produit et vend bien son électricité.

Cela pose un vrai débat de gouvernance sur la neutralité de certains acteurs et leur intérêt, ainsi que celui de l'État.

En ce sens, nous pensons que le service public tel que vous l'appellez se jouera plutôt dans les collectivités territoriales, celles qui ont envie d'être de vrais distributeurs d'énergie, de construire leurs propres outils de production, que du côté de l'État. C'est effectivement ce transfert que nous espérons effectuer petit à petit.

Il faut se rendre compte que beaucoup d'acteurs autour de la table ont de gros intérêts dans l'équilibre économique actuel des filières énergétiques (électricité, gaz et d'autres) et qu'il faut en tenir compte dans leur positionnement.

De notre point de vue, pour parler très clairement sur la distribution, nous souhaiterions que les distributeurs – EDF et GrDF sont certainement dans la salle – soient moins sous consigne de leur entreprise fournisseur-producteur, qui ont une logique de chiffres, et beaucoup plus sous celle des partenaires des collectivités territoriales. C'est un curseur qui doit être déplacé. Il existe une confusion des genres entre service public, entreprise nationale et marché de l'énergie. Cela a été dit par vous, mais il va falloir clarifier les rôles parce que tout est un peu mélangé ; je le dis en particulier aux salariés. De temps en temps, on a l'impression que l'on ne se comprend pas ; en fait, on est souvent d'accord parce que ce qui est important pour nous, c'est l'intérêt général et le service public.

Nous le défendons d'une manière particulière, mais la confusion des genres actuelle est très difficile à gérer.

M. QUINCHON.- Jean-François QUINCHON, directeur régional d'ERDF ici pour la région Centre.

Je suis très heureux ce soir d'entendre parler de la distribution d'électricité.

Qu'est-ce que notre métier de distributeur d'électricité ? Il consiste à relier des producteurs et des consommateurs et à faire en sorte que tout cela fonctionne pour la plus grande satisfaction des 1,4 million de clients que nous avons en région Centre. Pour réussir cela, nous exploitons un réseau de distribution d'électricité, dont nous ne sommes pas propriétaires ; nous en sommes concessionnaires, comme cela a été très justement rappelé par Jean-Luc DUPONT.

Je suis très heureux d'entendre dire que la distribution de l'électricité est au cœur de la transition énergétique. Pour moi, c'est une vraie réalité industrielle, une réalité technique, c'est-à-dire que, oui, si on développe les énergies renouvelables, et on va évidemment les développer, cela nécessite de renforcer les réseaux de distribution d'électricité. Plus d'énergies renouvelables, c'est plus de réseaux. J'ai envie d'aller plus loin : c'est plus d'intelligence dans les réseaux.

Si l'on veut garantir la stabilité des réseaux électriques, c'est un peu technique, mais il n'est pas simple de faire fonctionner cet équilibre production/consommation en temps réel et à la maille locale. Si l'on veut que tout cela fonctionne, il faudra investir de façon importante dans nos réseaux de distribution pour garantir cette stabilité et y mettre de l'intelligence.

Je voudrais insister sur la force d'un opérateur national comme ERDF pour promouvoir les investissements de Recherche & Développement nécessaires pour accompagner cette mutation des réseaux de distribution d'électricité.

Par ailleurs, j'aimerais revenir sur la péréquation tarifaire. Cela a été souligné.

Nous, à ERDF, nous sommes très souvent en contact avec les élus. Nous rencontrons régulièrement les maires. C'est un point important, souligné par Monsieur DUPONT : les maires sont attachés à cette péréquation tarifaire, notamment en secteur rural tel celui que nous connaissons bien en région Centre.

C'est un point sur lequel il faut rester extrêmement attentif.

Je voudrais également souligner qu'un opérateur national comme ERDF vous apporte une certaine garantie de fonctionnement de cette péréquation tarifaire. Il faut savoir que, dans un pays comme la France, on investit deux fois plus pour un client du secteur rural que pour un client du secteur urbain afin de garantir une certaine qualité d'alimentation en électricité.

Je terminerai, pour répondre à la dernière intervention, en disant que, oui, nous sommes un service public et nous tenons à le rester parce que l'intérêt général et notre mission de service public sont au cœur de notre engagement au service des clients.

Voilà ce que je voulais réaffirmer, cet acte de foi du distributeur pour accompagner cette transition énergétique.

Mme TALPIN.- Merci.

Nous allons prendre deux dernières interventions concernant la gouvernance, puis nous échangerons sur la synthèse. Cela étant dit, la gouvernance peut faire partie de la synthèse.

M. CAPITAINE.- Pierre CAPITAINE, représentant de plusieurs associations du Loiret et administrateur de « Vent de Colère ».

Je suis content d'avoir entendu à l'instant le représentant d'ERDF parce que j'ai lu voici quelque temps qu'au regard du coût des énergies renouvelables, il fallait trouver plusieurs milliards d'euros et que l'une des possibilités pour les trouver était de vendre une partie du service public. Je ne suis pas le seul à l'avoir entendu ou lu, je pense.

J'étais inquiet parce que, du point de vue de la sécurité des installations, nous l'avons vu au Japon, il vaut mieux que le secteur de l'énergie, et surtout du nucléaire, reste la propriété et la responsabilité de l'État.

Un autre élément va peut-être faire partie des conclusions : on donne la parole au public, c'est très bien mais, pour le SRCAE, j'ai participé au groupe de travail à la Région Centre. Nous avons dit un certain nombre de choses, il y a eu une consultation du public. Dans le Loiret, où je me suis occupé de cette consultation publique, la quasi-totalité des communes en zones favorables du SRE, c'est-à-dire du Schéma régional éolien, ont voté contre. Je n'en connais pas qui aient voté pour. Le Conseil général a voté également contre et on n'en a absolument pas tenu compte !

C'est bien beau de donner la parole au public mais qui va décider ?

En définitive, on donne la parole localement, d'accord, mais la loi est transformée avec la loi européenne pour que, localement, on ait encore moins les moyens de décider. On ne sait même plus si une commune aura le droit de refuser d'avoir des éoliennes.

De surcroît, il est dommage que l'on subventionne à coup de milliards d'euros des énergies renouvelables qui utilisent surtout du matériel fabriqué à l'étranger. J'ai écrit à la Région voici deux ans au nom de plusieurs associations, en proposant de développer les filières des nouvelles énergies. J'attends encore la réponse.

Avant de subventionner, il fallait peut-être développer les filières.

M. BRUGIÈRE.- Marc BRUGIÈRE, délégué régional du groupe EDF. C'est avec ma casquette de citoyen que je souhaiterais faire cette intervention.

J'ai entendu Monsieur GARNIER regretter, m'a-t-il semblé, la non-neutralité de l'État.

Le citoyen que je suis est choqué de cette remarque. J'attends de l'État et du Gouvernement qu'ils appliquent une politique, celle pour laquelle ils ont été élus, si possible, et je ne suis pas surpris du manque de neutralité de l'État. De même, je ne suis pas surpris du manque de neutralité de la Région ou de la commune. Il me semble que cela relève du rôle de la politique de prendre une position, puis de mettre en place des actions pour la faire aboutir.

C'est strictement au titre de citoyen que j'intervenais.

M. GARNIER.- Citoyen représentant d'EDF, ce n'est pas anodin !

M. BRUGIÈRE.- Le thème dont je viens de parler n'a rien à voir avec EDF.

M. GARNIER.- Bien sûr. Pour être plus clair dans mon intervention, c'est la neutralité financière qui est en jeu. Que l'État prenne des décisions politiques, c'est une chose mais savoir que plus le pays consomme de kilowattheures, plus l'État touche de dividendes pose question.

Mme TALPIN.- Monsieur BOUDARD souhaite intervenir également.

M. BOUDARD.- Je voudrais essayer non pas de faire une conclusion mais de dire ce que j'ai ressenti venant de l'ensemble du public.

Il me semble que l'ensemble des intervenants ont exprimé l'attente que le citoyen puisse intervenir de manière plus importante dans les décisions.

J'ai bien entendu que l'on réclamait plus d'informations. Malheureusement, nous n'avons pas le temps, mais il aurait été bien de savoir si le public présent trouve que ce qui existe est suffisant ou s'il faut plus d'informations et sous quelle forme. Les EIE suffisent-

ils ? Le guichet unique en prévision est-il une solution qui correspond aux attentes ? Je ne sais pas.

Il faut parler aussi des citoyens précaires. Comment peut-on les informer ? Comment peut-on les rendre maîtres et décisionnaires par rapport à leur gestion des énergies ? Cela me paraît être une question qui reste à traiter.

Les citoyens s'expriment au travers des syndicats présents, se disant représentants des citoyens directs et capables d'intervenir, notamment dans les entreprises avec la RSE. Ils sont également représentés directement par les collectivités, dont le rôle a été souligné à plusieurs reprises. La demande est forte, les citoyens se sentent responsables et souhaitent intervenir, mais ils ont besoin d'informations.

Ce qui ressortait d'ailleurs des tables rondes et des débats citoyens organisés samedi dernier était le fait que les citoyens ont envie de décider, de faire des investissements, de gérer leur énergie mais ils se sentent vraiment en lacune par rapport à la connaissance et aux moyens : comment faire pour mettre en œuvre leurs idées en faveur de la bonne gestion de l'énergie.

Mme TALPIN.- Merci.

Une dernière intervention sur cette question de la gouvernance, qui fera peut-être une très bonne transition par rapport à la synthèse.

M. CARRIÈRE.- Jean-Paul CARRIÈRE, Université de Tours et CESER.

Je voudrais réagir à l'appel que j'ai entendu de la part de Monsieur GARNIER de donner un rôle beaucoup plus actif aux collectivités dans la transition énergétique. C'est une idée très sympathique mais, à périmètre et à compétences inchangés, peut-on vraiment envisager cette perspective ?

En d'autres termes, je regrette, à l'occasion de ce débat, le fait qu'il m'apparaît assez déconnecté de celui sur l'Acte III de la décentralisation.

D'ailleurs, y a-t-il un débat sur l'Acte III de la décentralisation ? Cela reste une question que l'on peut se poser également ! (*Rires.*)

Il faudrait lier les deux débats et envisager des recompositions territoriales à l'échelle des territoires vécus que sont les bassins de vie de la Région et les aires urbaines telles qu'elles sont définies aujourd'hui par l'Insee, etc. Il me semble qu'un très gros travail serait à réaliser pour parvenir à relier les deux questions.

M. GARNIER.- Je souhaiterais donner une réponse à Monsieur.

Effectivement, il existe un vrai sujet autour de « quel territoire pour quelle politique énergétique ? ».

Quand le Grenelle est arrivé, tout le monde a dit : « Il faut faire des Plans Climat. » Quand on a eu autour de la table tous les niveaux territoriaux (la commune, l'intercommunalité, le Département, la Région), tout le monde a dit : « Je veux le faire. » Au bout du compte, le Grenelle a accouché d'un PCET que tout le monde devait faire. Des enchevêtrements et le millefeuille des PCET se font un peu partout. Par exemple, la Ville de Nice, l'Agglomération de Nice, le Département des Alpes-Maritimes et PACA ont fait leur PCET, donc il y a quatre PCET les uns sur les autres.

Là, nous avons réussi, en particulier dans le cadre des relations que nous avons avec les autres associations et collectivités, dont le CESER, à dire : « N'y a-t-il pas une réelle complémentarité entre les niveaux territoriaux ? »

Nous ne sommes pas forcément sur l'idée qu'un niveau territorial est idoine pour faire la politique énergétique, nous nous rendons compte que la commune a son rôle à jouer parce que c'est le maire qui voit les habitants, qui voit ceux qui ne parviennent plus à payer leurs factures, qui est susceptible de donner un permis de construire pour une éolienne, etc. L'intercommunalité, c'est celle qui planifie l'urbanisme, le SCOT, etc., l'habitat, les transports. Pour le Département, c'est le social, donc la précarité énergétique. Pour la Région, c'est la planification, voire le développement économique.

Nous avons réussi à construire un modèle de ce que pourrait être la transition énergétique territoriale où nous défendons une complémentarité des niveaux territoriaux. Je vous invite à le lire ; il est à disposition.

Mme TALPIN.- Vous pouvez peut-être nous en tracer rapidement les très grandes lignes.

M. GARNIER.- Je ne vais pas entrer dans les détails, mais l'intercommunalité doit utiliser ses outils de planification de l'urbanisme pour donner des critères d'efficacité énergétiques. Par exemple, il faut pouvoir dire : je veux la nouvelle ZAC basse consommation, alimentée par des énergies renouvelables, etc.

Au niveau régional, l'un des débats que nous n'avons pas eu ce soir est la dimension de prescriptibilité des plans. Les PCET comme les SRCAE sont un peu hors sol, dans le sens où ils sont un peu incantatoires. C'est une volonté de faire ensemble mais, une fois qu'ils sont écrits, vous ne pourrez pas interdire quiconque de faire ce qu'il veut. Nous défendons que ces plans (PCET, SRCAE) aient une dimension de prescriptibilité. Par exemple, si vous dites : il faut faire moins 15 % de fuel sur le territoire, il ne faut pas quelqu'un puisse arriver et faire une énorme chaufferie fuel. Sinon, cela n'a pas de sens !

Un enjeu majeur du débat sera de savoir si ces outils de planification ont un impact sur les décisions et les initiatives économiques du territoire.

Mme TALPIN.- Merci.

Nous passons au débat sur la synthèse. Nos deux intervenants vont être rejoints par deux autres personnes :

- Jacques VARET, président du COPEC, Comité d'orientation de la politique énergétique et climatique de la région Centre ;

- Gilles PUCHERAL, qui travaille pour ERDF et qui est également membre du COPEC.

Je donne la parole à Gilles DEGUET, vice-président de la Région, qui va introduire cette partie.

M. DEGUET.- Habituellement, je fais une rapide conclusion de ce qui a été dit mais, comme Alain a dit pratiquement tout ce que je voulais dire, en particulier sur le fait qu'il est frappant que vous ayez beaucoup insisté sur la transparence et la participation citoyenne, donc je ne vais pas y revenir.

Je reviens sur ce que disait Nicolas GARNIER : il y a eu effectivement une proposition de l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales qui articulaient les différentes responsabilités, ce qui sera une contribution sur le site du débat.

Nicolas GARNIER a complété concernant la Région, donc je n'y reviendrai pas.

Je vous propose de passer à une espèce d'acte final de nos cinq débats, dans lequel nous reviendrons sur l'ensemble du débat. Il est plus compliqué de gérer cela ; vous

comprenez bien que nous n'allons pas faire, en une heure qui nous reste, les discussions que nous avons menées pendant les neuf heures précédentes. Le but n'est pas de les rattraper.

Céline DUPONT-LEROY a essayé, et c'était un exercice difficile, de vous donner les pistes essentielles qui s'étaient dégagées pendant les quatre premiers débats. Cette fois, elle n'a pas synthétisé mais j'imagine que chacun d'entre vous est capable de résumer pour lui-même ce qui a été dit pendant l'heure qui vient de passer.

J'insiste sur le fait que ce que nous vous avons écrit, ce sont des comptes rendus très sommaires de ce qui a été exprimé. Le débat obéit maintenant forcément à des règles un peu différentes.

Je voudrais vous demander de ne pas refaire celui qui a été fait mais de nous dire si, dans ce qui a été indiqué, nous avons manifestement oublié des aspects, ou si vous êtes carrément en désaccord avec ce qui a été écrit, ou si vous pensez que les débats ne sont pas suffisamment creusés ou qu'il n'y a pas de vrai consensus sur ces questions. Bref, je vous demande de revenir sur une vision un peu globale, donc de terminer de cette façon de manière qu'il n'y ait pas – cela a été notre souci d'un bout à l'autre – de frustration au bout du compte et que personne ne puisse dire : « Je n'ai pas pu m'exprimer comme je le voulais parce que le débat était trop cadré, trop fermé. »

J'insiste, la parole est maintenant complètement libre. Essayez de l'organiser un peu mais, avec l'expérience que nous avons jusque-là de tous nos publics, je ne sais pas si vous l'avez remarqué mais nous avons de l'expression étayée, assez sereine et avec une vraie écoute. Je vous demande que nous continuions dans le même sens.

Pourquoi avons-nous élargi notre panel d'experts pouvant intervenir ? Le COPEC est le Comité d'orientation de la politique énergétique et climatique de la région. La Région s'est entourée d'un groupe de scientifiques et d'experts afin de réfléchir sur ces questions. Je leur rends hommage ici. Le COPEC nous a été d'une très grande aide pour l'organisation du débat. C'est là que nous avons réussi à étudier de quelle manière nous pouvions organiser tout cela. Comme beaucoup de membres du COPEC ont participé d'un bout à l'autre aux discussions, il nous a semblé intéressant qu'ils puissent éventuellement nous apporter la lumière de leur expérience de ces débats jusque-là.

Maintenant, je leur laisse la parole.

Mme TALPIN.- Dans la salle, vous pouvez à nouveau intervenir.

M. NORMAND.- Bonsoir, Guillaume NORMAND de GDF Suez. Je vais essayer de faire preuve d'esprit de synthèse.

Selon ce que j'ai retenu des différents débats, je vais tenter de faire le lien entre l'ensemble des questions et la question ouverte aujourd'hui sur la gouvernance.

Nous avons la chance que la parole soit donnée au public, donc aux individus, aux particuliers. Nous avons aussi des représentants des syndicats, du monde de l'entreprise et évidemment des collectivités.

Le premier facteur est que tout le monde a conscience d'être un consommateur-acteur, et même un producteur local pour certains. C'est le constat que l'énergie se territorialise du fait de la prise de conscience et de l'action des différents consommateurs.

Le deuxième facteur porte sur l'efficacité énergétique. Nous avons vu que les actions, même si elles relèvent de politiques européennes ou nationales, se décident, se cristallisent et s'organisent au plan local. Des idées circulent sur le service public local de l'efficacité

énergétique, où des guichets uniques permettent d'orienter les différentes actions qui se définissent au niveau des territoires.

Les énergies renouvelables sont, par définition, locales, telles la biomasse et la méthanisation notamment. La planification se fait aussi avec des acteurs locaux.

Le fil rouge de tout cela est une forme de décentralisation.

Les grands acteurs français et européens viennent d'une histoire : il y a la nationalisation, mais nous en sommes un peu loin aujourd'hui. Ce n'est pas tellement l'opposition entre un système étatique et un système privé, c'est plutôt la recherche de synergies au niveau des territoires.

La préconisation que l'on pourrait faire serait d'engager un processus de concertation entre tous ces acteurs, publics et privés, afin de définir des projets de territoire. L'énergie en soi n'est pas le sujet ; c'est l'aménagement du territoire, donc son attractivité pour permettre aux gens d'y vivre bien et aux entreprises de s'y implanter.

L'autre élément dont personne n'a parlé est la raréfaction des finances. Nous devons économiser l'énergie parce que nous avons un problème financier au niveau de l'État et des collectivités et aussi parce que l'énergie coûte cher et se raréfie, au même titre que les finances publiques et, dans une certaine mesure, que la capacité d'investissement des acteurs privés.

En synthèse, c'est l'importance de l'action et de la dynamique des territoires, en espérant que démarre à partir de maintenant un processus engagé dans le cadre de la transition énergétique.

M. BRUYANT.- Je signale que, dans le débat n° 2, il m'a semblé que l'importance de l'énergie solaire thermique n'avait pas été mentionnée. Au niveau des ressources, ont été citées la géothermie et la biomasse mais pas le solaire thermique. C'est un oubli regrettable.

Mme TALPIN.- L'importance de l'énergie solaire en général a été rappelée par Monsieur MALAGU de l'UDSEA, mais pas forcément sous l'angle énergétique solaire thermique.

M. MARINIER.- Yves MARINIER, membre du Conseil économique, du groupe Force Ouvrière.

Je partage l'avis de Monsieur le maire de l'Ile-Bouchard, qui n'a d'ailleurs pas eu de réponse à sa question, et son inquiétude sur l'égalité du citoyen face au droit à l'accès à l'énergie. Je crois que le problème se situe là et comment les Régions, les territoires pourront garantir le même droit, la même égalité, le même accès à l'énergie dans tout le territoire de la France.

Par ailleurs, vous avez parlé de la précarité et je n'y reviendrai pas. Si, dans les années qui viennent, et j'espère le plus rapidement possible, la crise économique diminuait, non seulement l'emploi dans l'énergie mais aussi l'emploi en général permettraient d'amortir le choc de cette précarité. Il faudrait très certainement aussi réaliser des efforts.

Néanmoins, je reste un peu dubitatif sur les débats participatifs tels qu'ils sont.

Nous sommes à peu près 150 dans cette salle, des personnes plus ou moins engagées, mais il n'y a pas de citoyen lambda, pardonnez-moi l'expression ! Dans tous les débats déjà organisés, et c'est le deuxième ou troisième auquel je participe sur ce thème, c'est identique : les citoyens ne sont pas vraiment là. Je sais qu'il est difficile de les faire participer mais c'est quand même limité et c'est un peu un débat d'experts entre experts.

Mme TALPIN.- Vous trouvez que c'est un enjeu de faire davantage participer les citoyens. Ils ont eu l'occasion de le faire lors de la Journée citoyenne, justement.

Je vous rappelle que, samedi dernier, il y a eu une Journée citoyenne de façon concomitante dans 14 régions. Un panel de citoyens lambda a pu répondre à des questions identiques.

William PALIS a contribué à son organisation en région Centre.

Si vous avez des questions par rapport à cette journée, nous pouvons vous apporter des éclairages.

M. VINCENT.- C'est un peu le sens de ce que je voulais dire et l'intervenant précédent est un peu revenu dessus.

Il ne s'agit pas de dire que ce qui s'est fait n'est pas bien, car cela va dans le bon sens. Cependant, on a parlé du million de précaires. Quand on mesure l'écart entre ce que nous vivons au travers de ces débats et la façon dont sont impactés nos concitoyens au quotidien, je pense qu'il faut passer à un niveau supérieur pour qu'ils s'en emparent.

Il est vrai que c'est un débat assez complexe, beaucoup de sigles ont été prononcés, mais il s'agit de faire passer ce débat sur un mode non pas simplifié mais compréhensible par tous, de façon que chacun puisse dire : « Oui, cela me concerne. » J'ai le sentiment que, lorsque l'on discute autour de nous, tout le monde dit : « Ma facture d'électricité ou de gaz a bien augmenté ces derniers temps, ce n'est pas possible, il ne faut pas que cela continue ainsi. » Pour autant, cela s'arrête là !

Il faut voir comment démultiplier ces initiatives pour en faire un débat le plus large possible qui impacte l'ensemble de nos concitoyens.

Mme TALPIN.- Nous avons abordé deux fois la question de l'égalité face à l'énergie, à la distribution et aux tarifs.

Je m'adresse aux représentants du COPEC : souhaitez-vous intervenir par rapport à cette question qui, *a priori*, appelait une réponse ou un point de vue ?

M. VARET.- Est-ce le moment de faire une intervention de clôture ?

Mme TALPIN.- Non, ce n'est pas encore tout à fait terminé ! (*Rires.*)

M. VARET.- Par rapport à cette question, ce débat sur l'énergie marque un tournant très important pour notre pays et pour notre région, dans la mesure où nous avons vécu pendant des années dans une situation dans laquelle nous avons été habitués à être servis en énergie par un système centralisé qui, effectivement, desservait à tous une énergie égale. On se rend compte maintenant que ce modèle entre en conflit avec la nécessité de développer une prise en charge de ces questions par le citoyen au niveau de sa propre consommation, de sa propre initiative et de ce qu'il peut se passer au niveau local, où les choses peuvent réellement changer.

Quand on parle de cette question, on pense à l'électricité, mais la moitié de l'énergie que nous consommons est à basse température. Est-il vraiment intelligent de produire du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire avec du gaz fossile ou de l'électricité nucléaire ? Non. La réponse est « non » !

Quand on répond « non », cela veut dire qu'il faut se doter de la capacité d'une prise en charge au niveau individuel et collectif de ces questions par une organisation adaptée à la valorisation de ressources disponibles localement.

Cela a été dit, en région Centre, nous avons assez largement du solaire, de l'éolien, de la géothermie et toutes ces possibilités qui peuvent répondre à ces enjeux. C'est seulement par la mise en place d'une organisation efficace au niveau local que nous y parviendrons.

Cela a été dit également, il est vrai que nous ne sommes pas du tout habitués à cela en France, nous sommes terriblement heureux de vivre dans un système extrêmement centralisé qui distribue tout. Le développement de cette responsabilité au niveau local va devoir se construire dans la durée. Cela prendra beaucoup de temps. Il va falloir emboîter les différents plans et schémas construits par les collectivités locales pour développer la logique énergétique dans ce cadre.

Pour moi, les priorités sur lesquelles nous pouvons travailler sont d'abord de se libérer des fossiles pour tout ce qui concerne les usages de basse température. La moitié de l'énergie consommée, je le rappelle, est basse température. Le fait qu'aujourd'hui encore, on brûle des énergies fossiles importées pour cela, est une aberration totale.

C'est un enjeu très fort que nous devons prendre à bras-le-corps et traiter individuellement et collectivement, en se donnant des moyens pour le faire.

Le COPEC travaille depuis sept ans environ sur ce sujet. Je rappelle qu'il a été créé à l'époque par Michel SAPIN et la présidence en a été confiée à Hubert CURIEN, dont j'ai pris modestement la succession. Nous avons travaillé sur l'idée de structurer les filières pour développer une offre en région Centre sur ces différents sujets : la géothermie, la biomasse, le solaire. Nous n'avons pas réussi aussi bien que nous aurions aimé, notamment au stade de la création des entreprises sur lesquelles nous avons encore beaucoup à faire.

Ce sont des domaines totalement créateurs d'emploi et sur lesquels, par les pôles que nous avons réussi à constituer sur l'efficacité énergétique et autres, par le lien entre la recherche, les entreprises, l'innovation, par la formation aussi, nous allons créer des filières créatrices et des entreprises créatrices d'emplois. Pour autant, sur ce point, nous avons énormément de progrès à faire. C'est le chantier qui est devant nous et sur lequel nous devons travailler.

Les personnes qui sont ici disent que la société n'est pas suffisamment représentée, mais j'ai l'impression, concernant les débats auxquels j'ai assisté, que nous avons justement des personnes qui incarnaient bien la société concernée par cette question. Le travail à fournir dans les collectivités territoriales, qui sont bien fortement représentées ici, est un élément essentiel, sur lequel nous avons beaucoup de clarifications à apporter. Nous avons toujours ce problème en France de la surabondance des niveaux de collectivités locales, mais la Région, pour ce qui concerne une partie du sujet, et les intercommunalités sont certainement des niveaux tout à fait pertinents sur ces deux enjeux sur lesquels nous pouvons le plus jouer, que sont la chaleur et le transport.

On n'a pas tellement parlé du transport ce soir, mais nous sommes quand même dans un pays plat, très propice au vélo. La combinaison du vélo et du transport collectif est certainement une issue pour sortir des énergies fossiles dans les transports.

M. FORTIN.- Patrick FORTIN. On parlait de consommateur lambda : je viens justement à titre personnel. J'ai une sensibilité à l'énergie, c'est tout. Je peux vous dire que quelques personnes intéressées par le sujet se sont déplacées.

Mme TALPIN.- Merci.

M. FORTIN.- Un aspect me chiffonne : on a assez peu parlé de l'information des citoyens. Je pensais notamment à l'étiquette énergétique que l'on attend encore.

Il serait intéressant de savoir, quand on achète un produit, s'il contient beaucoup d'énergie grise. Faire un choix éclairé demande une information que l'on ne l'a pas à ce jour. Être consommateur dépend aussi de cela.

J'aimerais que ce point de l'information soit travaillé dans les résultats du débat.

Mme TALPIN.- Que soit généralisée à tous les produits de consommation l'information sur la dépense énergétique et le contenu en énergie.

Merci.

M. SEISEN.- Christian SEISEN, je suis cadre EDF nouvellement retraité, donc ancien acteur de la construction des moyens de production charbon ou nucléaire.

Côté financement, je rappellerai, comme l'a dit Monsieur GARNIER, que le premier actionnaire d'EDF est l'État. Les bénéfices d'EDF en dix ans, depuis le changement de facture, ont été multipliés par 10 et 70 % des bénéfices sont versés en dividendes à l'État.

Je suis interpellé aujourd'hui, dans un autre domaine, par le fait que quelques pourcents seulement de la CSPE (contribution au service public de l'électricité) servent à la précarité énergétique. La grande majorité relève de la subvention au solaire, puis à l'éolien. Globalement, c'est parmi les grands postes.

M. GARNIER.- C'est plus compliqué : environ un tiers est lié aux zones non interconnectées, un tiers aux énergies renouvelables, un tiers à la cogénération gaz qui pèse beaucoup pour le moment encore et un petit bout à la CSPE précarité sociale.

C'est l'enjeu, mais on ne peut pas dire que la CSPE représente les énergies renouvelables, ce n'est pas le cas.

M. CAPITAINE.- Elle est passée quand même à 0,45.

M. SEISEN.- Ce qui m'interpelle aujourd'hui, c'est que je ne souhaiterais pas que l'on augmente la précarité énergétique et la fracture sociale.

Je rappelle, par exemple, quand nous sommes tous passés au compteur bleu, que l'activité d'EDF était relativement importante s'agissant des subventions, du changement de matériel électroménager et autres, afin de s'adapter à cela.

Comment peut-on faire pour aider ceux qui sont précaires et qui achètent le matériel électroménager le moins cher, donc le plus gros consommateur en eau et en électricité ? C'est catastrophique !

Si la CSPE est annexée sur la consommation de l'électricité, les personnes pauvres, qui ne pourront pas avoir du matériel à basse consommation, qui ne pourront pas faire leur isolation, risquent à terme de payer le maximum de la CSPE. Les personnes qui auront les moyens de s'acheter le bon matériel, qui pourront faire l'isolation et autres, verront leur consommation électrique largement baisser et ne paieront pratiquement plus de CSPE.

C'est une question que je pose aujourd'hui : c'est un système un peu pervers pour les pauvres.

Mme TALPIN.- On va essayer de ne pas refaire le débat sur la CSPE, s'il vous plaît.

M. BRUGIÈRE.- Marc BRUGIÈRE, délégué régional d'EDF en région Centre.

Je voudrais intervenir sur la notion de solidarité entre territoires. On a parlé de la péréquation qui est une solidarité interne au territoire, entre les citoyens du territoire, mais il y a aussi une notion de solidarité entre les différents territoires de l'État ou de l'Europe, à une

maille que l'on peut imaginer. Si chaque région se concentre sur sa capacité à satisfaire ses propres besoins, quelques régions françaises ou européennes auront des difficultés.

On ne peut pas uniquement raisonner en disant : « La région Centre, c'est fabuleux, nous avons une capacité de production d'électricité et d'énergie qui dépasse largement sa possibilité, surtout si l'on ajoute les stockages gaz de nos amis de GDF. »

Si on n'exploite pas ces capacités ni la Loire en tant que source froide, d'autres territoires seront amenés soit à manquer d'énergie soit à être obligés de produire avec d'autres types d'énergies plus chères, plus polluantes, etc. C'est une réelle nécessité de ne pas se limiter à une vision régionale sur le sujet, mais aussi d'avoir une vision nationale.

Je suis issu d'Auvergne et, même si cela fait dix ans que je suis citoyen de la région Centre, je ne vois pas bien de quelle façon on va produire suffisamment d'électricité ou autres énergies sur les plateaux du Cantal si d'autres régions ne participent pas à cette production.

M. HOGU.- Jean-François HOGU, Fédération nationale des associations d'usagers des transports, associations de consommateurs.

Je reviendrai sur le point de l'efficacité énergétique.

Il ne faut pas oublier qu'une grande partie du parc est locatif et que les acteurs locaux n'ont aucune maîtrise sur la forme de l'énergie qu'ils consomment, puisqu'on leur impose un habitat d'une certaine façon, qu'il soit privé ou public. Ils n'ont pas de maîtrise du choix ni de la consommation. Souvent, les factures arrivent directement et ils n'ont aucun contrôle sur la mise en forme ni sur le pouvoir de contrôle et de contradiction vis-à-vis du propriétaire.

Quand on réfléchit à la façon d'aller vers l'efficacité énergétique, il faut penser à cela dans cette nouvelle démarche.

Un autre point n'est pas pris en compte aujourd'hui : il s'agit de la démarche « déplacement ». On fait de beaux plans de déplacement dans les villes, les départements et les régions, mais on oublie souvent celui entre la maison et l'école ou la maison et le lieu de travail. Celui-ci est souvent très éloigné puisque l'on a urbanisé assez loin pas cher, en ne disant pas aux gens que leur emploi était à l'autre bout du département, par exemple, ou de la région pour certains.

Dans le futur, aura-t-on un rapprochement des habitats liés à l'emploi ? Ou de l'emploi vers l'habitat ? Cela veut dire échanger peut-être par moments le lieu de travail ou le lieu d'habitat.

Mme TALPIN.- Vaste travail mais crucial !

M. HOGU.- C'est un moyen d'efficacité pour aller vers la sobriété, quitte à changer d'habitat, s'il le faut.

Mme TALPIN.- Rapprocher les lieux de vie des lieux de travail.

M. LE CHALONY.- Hervé LE CHALONY, directeur territorial de GrDF pour la région Centre.

Je voudrais faire deux remarques.

La première porte sur le modèle dans lequel nous sommes concernant la distribution d'électricité et de gaz, qui sont relativement liés depuis 1946.

Je remercie d'ailleurs vivement le responsable d'AMORCE d'avoir dit que les distributeurs avaient globalement bien rempli leur mission jusqu'à ce jour. Ils l'ont tellement

bien remplie qu'en France, à l'heure actuelle, les coûts de distribution des deux énergies sont pratiquement les moins onéreuses dans l'ensemble de l'Europe.

A contrario, en 1946, le modèle avait prévu que des distributeurs resteraient en place, ceux qui étaient liés aux collectivités locales. On l'a vu, ils étaient 4 000 en 1946. À présent, seuls ceux qui ont été performants ont réussi à survivre puisque, de mémoire, il en reste 150 ou 160 en France.

Les collectivités aménageurs ont su aussi réussir leur mission en termes d'aménagement. Du point de vue de la distribution d'énergie, elles jouent pleinement leur rôle de contrôle des distributeurs et il faut les maintenir, mais attention au niveau auquel on mettra les collectivités dans le système, afin de garantir derrière que l'utilisateur du réseau soit parfaitement bien servi et de façon identique partout en France.

Ma deuxième remarque porte sur l'utilisation du gaz. Il est un peu malheureux d'utiliser l'énergie fossile pour se chauffer, mais il ne faut pas non plus oublier l'histoire derrière. Le gaz en France est pratiquement l'une des énergies les moins onéreuses, en tout cas pour faire de la chaleur. Plus de 10 millions de foyers sont chauffés avec du gaz dans les meilleures conditions technico-économiques qui existent à l'heure actuelle. C'est important.

En revanche, il ne faut pas oublier que le méthane que l'on transporte peut être aussi issu de méthanisation, donc d'un gaz vert. On pourrait verdir le gaz. Les scénarios consistant à définir quelle quantité de gaz vert il est possible de mettre dans les tuyaux existants arrivent à 30 ou 40 %. Le scénario de l'ADEME propose même 73 % de gaz vert à l'horizon 2050. Il faut peut-être conserver nos tuyaux, les réutiliser et rebondir sur les gaz de méthanisation.

Ce sont les points que je voulais aborder.

M. BOUTIN.- Dominique BOUTIN, de la SEPANT mais surtout en tant que citoyen engagé militant au niveau national sur la question du nucléaire.

Je vais m'adresser au Président, parce qu'il est plus près de Dieu que nous (*rires*), en tant que simple citoyen pour rappeler notamment qu'il faudrait que l'État soit beaucoup plus clair par rapport à la problématique du nucléaire. Tant que l'on aura du flou sur les prises de décision de l'État et la réalité de ce qu'il se passe sur le terrain, on ne pourra pas, par exemple, faire un scénario sérieux pour sortir du nucléaire. Ce n'est pas possible.

Je prends l'exemple de Fessenheim, puisque cela a été cité : le Président nous a dit que nous en sortirions en 2016. Ce sera complètement faux. De toute façon, l'actionnaire principal, l'État, vient de dire qu'il allait réinvestir dans le radier de Fessenheim. C'est une espèce d'ambiguïté terrible de dire : « On ferme Fessenheim en 2016 et, finalement, on réinvestit. » C'est quand même assez curieux : pour fermer, arrêter une centrale afin de la démanteler, il faut cinq ans de dossier. Cela veut dire qu'il aurait fallu prendre la décision en 2011 pour fermer en 2016. Autrement dit, en 2016, on prendra la décision de fermer Fessenheim qui sera arrêtée en 2021.

On a un discours politique, puisqu'il était question de cela tout à l'heure, et une réalité complètement différente. Ce n'est pas possible.

Si l'on doit passer de 75 % à 50 %, cela veut dire fermer une dizaine, une douzaine, une quinzaine de réacteurs, je ne sais pas faire le calcul, mais en prenant maintenant et précisément les décisions s'agissant des réacteurs qui seront fermés, avec le calendrier, etc. Sinon, on n'y parviendra pas.

L'État doit être absolument clair à ce sujet.

Par ailleurs, on pourrait penser qu'avec la loi de TSN, loi de transparence sur le nucléaire, il y ait un peu moins d'opacité dans le nucléaire. Or, ce n'est pas le cas du tout, je peux vous l'assurer. Je participe à l'ANCCLI, à ce que l'on appelle la convention d'Aarhus appliquée au nucléaire. Les seuls qui ne sont pas présents sont les « nucléocrates », comme on dit, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas participer à cette transparence.

Après, cela permet de lire beaucoup de choses complètement fausses. Je reprends l'article du 28 mai dans l'ANR qui est assez fabuleux, qui continue à dire, par exemple, que le mégawatt coûte 49,50 euros. Or, il est entre 80 et 90 euros, et ne sont pas les antinucléaires qui disent cela, c'est la Cour des comptes. Ce ne sont pas des écolos ! Comment fait-on un scénario de sortie si on commence par nous tromper sur les chiffres ?

On nous dit que le démantèlement représente 40 emplois. C'est complètement faux, Monsieur d'EDF. Vous vous renseignerez auprès du CIDEN qui est votre service de démantèlement.

En ce moment, c'est 80 emplois sur A3. Pourquoi ? Parce que vous voulez des démantèlements immédiats sur le papier, dans la réalité A3. Un démantèlement immédiat, c'est entre 5 et 10 ans ; là, on fait du démantèlement sur 37 ans, c'est-à-dire que l'on reporte la facture aux générations futures pour le démantèlement.

Tout est ainsi. Cette loi de transparence sur le nucléaire n'est appliquée à aucun niveau. Tant que nous ne l'aurons pas et que nous n'aurons pas ce rapprochement du citoyen, on nous racontera des bobards ! À partir de là, on ne peut pas construire des scénarios intelligents.

Mme TALPIN.- Vous demandez que les décisions soient prises tout de suite et davantage de transparence, en particulier sur le nucléaire.

Monsieur GARNIER, vous voulez intervenir ? Rapidement, s'il vous plaît.

Puis, ce sera Monsieur PUCHERAL.

M. GARNIER.- Il faut vraiment revenir sur la notion de service public de l'énergie. Il faut que nous nous forçons à dire que l'énergie, ce n'est pas l'électricité et le gaz. Personne n'a d'intérêt à focaliser la question électrique et gazière. Je le rappelle, finalement, ce pays consomme massivement de l'énergie pour se chauffer et se déplacer.

Si on devait inventer un service public de l'énergie, parce qu'on ne l'a jamais vraiment défini, ce serait un service public du chauffage et de la mobilité, avec un minimum.

Je dis ici tout l'attachement que j'ai à la péréquation, en tout cas à la solidarité territoriale, mais celle-ci pose la question de l'équité. Le fait que le prix de l'électricité soit le même à Marseille et à Lille n'est pas forcément équitable. Le Lillois consomme trois ou quatre fois plus d'électricité que le Marseillais, s'il se chauffe avec. On voit bien qu'avoir un prix identique sur tout le territoire n'est pas forcément équitable.

Ce qui est équitable et ce qui est intéressant dans la péréquation, c'est la solidarité territoriale, entre urbain et rural. C'est ce qui a été dit s'agissant des investissements. Parfois, on a tendance à mélanger ces éléments.

Le deuxième point, essentiel à mon avis, que je voulais aborder est que, comme dans d'autres domaines – je travaille dans les déchets et dans l'eau, je me tourne donc plutôt vers les politiques –, on sait bien que lorsqu'on a une logique mutualisante, c'est-à-dire tout le monde payant le même prix, c'est généralement solidaire mais déresponsabilisant. Dès que l'on a des politiques dans lesquelles on individualise, on responsabilise mais on désolidarise.

Probablement, la question du tarif et du coût, à terme, devra prendre en compte une dimension mutualisante, c'est-à-dire un bloc de service public, et une dimension responsabilisante. C'est probablement dans le bon curseur entre les deux que l'on assurera une certaine forme de solidarité territoriale et sociale, et en même temps une capacité d'initiative et de création dans le domaine de l'énergie.

Mme TALPIN.- Merci.

Monsieur PUCHERAL souhaite intervenir également.

M. PUCHERAL.- C'est une intervention dans le cadre du jeu qui a été fixé. Avec le Président VARET et quelques autres, nous avons participé à quasiment tous les débats. Je ferai part de quelques sentiments, quelques ressentis.

Pour moi, ce soir, nous sommes dans un débat citoyen. Je ne connais pas de citoyens lambda, je ne connais que des citoyens engagés quelque part, qui ont un métier, qui doivent gagner leur vie. Nous sommes tous des citoyens, nous avons tous des activités professionnelles. De surcroît, les représentants syndicaux sont, par définition, des personnes qui représentent des adhérents, donc d'autres citoyens. Il me semble que c'est un faux problème. Le débat est là et il est bien de le porter tel quel.

En outre, je travaille à ERDF. Comme il a été dit, je rencontre beaucoup d'élus, surtout dans la période actuelle, et je leur parle de transition énergétique. Je repars toujours du début parce qu'à force de débattre dans tous les sens, c'est très intéressant mais on oublie la logique de départ qui est quand même fondamentalement le paquet Climat Énergie, puis ultérieurement les questions du protocole de Kyoto et celles du péril climatique, sur lequel le GIEC travaille et a produit des résultats tout à fait impressionnants.

Je leur cite toujours ce que dit souvent Pierre RADANNE : on parle d'une élévation de la température dans le siècle à venir, qui pourrait aller jusqu'à 4 degrés. Il rappelle qu'entre la période actuelle et la période glaciaire, l'écart n'est que de 6 degrés, donc le péril est majeur.

C'est l'objectif numéro 1 de la transition énergétique, des débats qui s'engagent et de tous ces enjeux. C'est savoir comment se dégager le plus rapidement possible des problématiques d'effet de serre, qui ne sont d'ailleurs pas liées uniquement au dioxyde de carbone, même si c'est le principal souci, mais le méthane est aussi un gros pourvoyeur d'effet de serre. Tout ce qui découle en matière de réflexion politique vient de cette problématique qu'il faut porter à bras-le-corps.

L'électricité n'est pas une énergie en tant que telle, elle est un vecteur d'énergie. Elle est fabriquée à partir d'autres sources. C'est en ce sens qu'elle aura de plus en plus d'importance.

On focalise beaucoup, alors qu'elle ne représente que 22 % de l'utilisation de l'énergie en France. On sait que, dans les années 2050, elle représentera peut-être 40 %. Pour quelle raison ? Pour la raison qu'une grande partie des énergies renouvelables que l'on doit développer ne sont utilisables par le commun des mortels que sous forme d'électricité. Les éoliennes produisent de l'électricité, de même que le photovoltaïque, le biogaz.

Mme TALPIN.- Pas la biomasse, quand même.

M. PUCHERAL.- Pas la biomasse, encore que, lorsqu'on fait de la génération, on produit de l'électricité.

(Brouhaha.)

Je crois que le véritable levier et ce qu'exposait le Président VARET est la question de la géothermie qui a été, me semble-t-il, le grand point aveugle de l'ensemble de ces

discussions et qui représente des ressources qui, dans certains pays, sont largement utilisées. En France, on focalise sur les 22 % d'électricité, alors qu'elle est un vecteur et non une énergie primaire. Il faudrait y réfléchir un peu en d'autres termes.

Mme TALPIN.- Merci.

Nous avons une intervention du Conseil général d'Indre-et-Loire.

M. BOULANGER.- Christophe BOULANGER du Conseil général.

Je voudrais vous faire part de ce que j'ai retenu des débats qui ont eu lieu. Nous avons co-animé, en répondant à l'appel à projets de la Région, avec l'Agglo, l'ALE, la Chambre de l'agriculture, plusieurs débats dans le territoire. Ce qui a été extrêmement important est la prise de conscience et le besoin de mettre en place des autonomies :

- de particuliers, vis-à-vis de la production et de la consommation ;
- de territoires ;
- d'entreprises ;
- d'exploitants agricoles.

Cette prise de conscience est fondamentale. Elle est assez récente. En contrepartie, on a énormément de freins réglementaires et législatifs. Il y a un besoin de mettre en adéquation cette demande d'autonomie, de prise de conscience et de prise d'initiative à quelque échelon que ce soit, et tous ces freins en place.

Je précise que l'on parle d'autonomie et que certains territoires travaillent sur cette question, y compris sur de l'autonomie liée à la consommation d'énergie pour des problèmes de mobilité. Quand la question était posée de l'échelon pertinent, évidemment, il faut de la régulation et des stratégies à des échelons vraisemblablement régionaux, peut-être au-delà, mais on ne doit pas opposer à ces stratégies de territoire les capacités et les volontés des initiatives. C'est le premier point.

Le deuxième point porte sur la réglementation et sur les normes. Cela a été dit tout à l'heure rapidement et je l'ai beaucoup entendu également : nous sommes sur un système normatif et une législation qui donnent des objectifs et ne posent pas la question du résultat.

Il faut absolument transformer le système normatif pour qu'il aille davantage sur des obligations de résultat, avec des obligations de contrôle de l'atteinte de ces résultats, ce qui permettrait, parce que les professionnels le disent de plus en plus, que la législation, telle qu'elle est faite, concoure à développer des réponses standards. Il est facile de trouver un modèle qui répond à une forme de bâti à telle norme. Or, la norme peut évoluer et le standard proposé sera une réponse qui ne laissera pas la place à l'innovation. Si l'on veut davantage d'innovations, davantage d'expérimentations dans les territoires, il faut simplement s'attacher à demander que la réglementation fixe des objectifs à atteindre, mais limite au maximum les conditions dans lesquelles on doit les atteindre.

Si l'on donne la capacité aux territoires, aux citoyens et aux acteurs du monde économique d'avoir de l'autonomie, d'une part, et une capacité d'initiative, d'autre part, on répondra en grande partie à l'ensemble de ces questions.

M. DÉFOSSEZ.- À ce moment du débat et de cette synthèse, je ne reprends pas les propositions que j'ai faites sur la gouvernance mais je voudrais en pointer une.

Depuis une décennie, on a déjà fait des débats sur l'énergie, que ce soit le Grenelle de l'environnement, ou au niveau européen avec le paquet énergie, ou autre.

La question fondamentale est de donner une nouvelle impulsion, une nouvelle vision, une nouvelle responsabilisation des territoires. On en a parlé ce soir de façon très intéressante et fouillée.

Je voudrais simplement pointer le fait que l'on a eu beaucoup de bonnes idées auparavant, mais beaucoup de dérives derrière. On n'a pas forcément maîtrisé les modalités de mise en œuvre.

Mme TALPIN.- Par exemple ?

M. DÉFOSSÉZ.- On a parlé de la précarité des coûts. Concernant la libéralisation des marchés de l'énergie, on a raté la cible, on a oublié des pans entiers de l'énergie s'agissant des transports.

Sur la question de la solidarité des territoires, je suis complètement d'accord avec vous pour ce qui est de la solidarité urbain/rural. C'est souvent exprimé en disant que le rural, c'est la triple peine. Ils n'ont pas les moyens ni les structures ni les capacités politiques d'organisation pour trouver des solutions.

Pour tous ces effets, tous ces dommages collatéraux des grandes politiques, il faut un système de régulation pertinent dans la détection des dérives locales, pour impulser de nouvelles orientations énergétiques.

J'insiste encore sur ce sujet afin d'éviter de reconstruire un système qui dérive à nouveau.

On a fait un débat sur la transition énergétique. C'est bien ! Une synthèse partira début juillet au national. C'est l'occasion pour la Région Centre de donner une nouvelle dynamique, un nouvel élan au Schéma régional Climat Air Énergie et au Plan Climat Énergie régional. Il serait intéressant de savoir ce que l'on va faire de toute cette matière pour donner cette nouvelle dynamique régionale.

Merci.

M. DÉPLOBIN.- Stéphane DÉPLOBIN, secrétaire départemental de l'Union départementale CGT d'Indre-et-Loire.

C'est un peu dans le même sens. Le débat est très intéressant. Effectivement, certains termes sont un peu complexes. Je ne suis pas spécialiste de l'énergie. Sur la gouvernance, c'était un peu compliqué à mon goût concernant la présentation qui a été faite.

Cela étant dit, j'ai un peu de difficulté sur le débat puisqu'on se concentre beaucoup sur les questions de l'électricité. Comme cela vient d'être dit, le thème des gaz à effet de serre est partagé par une grande majorité de la population. C'est vraiment sur ce point qu'il nous faut mettre toute notre énergie... pour le jeu de mots !

La question du transport est très importante, on ne peut pas la déconnecter de l'aménagement du territoire et des services publics. Par exemple, depuis quelques années, on a abandonné le fret SNCF, ce qui a mis sur les routes des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers de camions en métropole et encore plus dans la région, puisque c'est une étoile autoroutière très importante. Je passe les commentaires.

À mon avis, on pourrait jouer sur le levier du ferroutage. C'est un premier point.

Le deuxième point est un élément souvent oublié : il s'agit des entreprises. On dit au citoyen d'éteindre la lumière quand il sort de sa pièce, etc. C'est très bien, mais par expérience, dans la mesure où j'ai travaillé en usine, j'ai trouvé que les questions énergétiques étaient la dernière roue du carrosse. Autrement dit, la plupart du temps, on a des hangars en

tôle, chauffés avec des chauffages très précaires lorsque ce sont de vieux bâtiments. C'est un gaspillage faramineux. Cette question est très peu abordée.

Le dernier point est très important : en matière de Recherche & Développement, au niveau européen, nous ne sommes pas les plus forts, nous lui consacrons très peu de notre produit intérieur brut. Je pense que c'est un effort qu'il faudrait faire.

Mme TALPIN.- Merci.

Nous allons prendre encore une ou deux interventions, puis nous passerons à la conclusion.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir pour la première fois ou à nouveau intervenir ?

Nous avons épuisé le sujet ! (*Rires.*)

Monsieur PUCHERAL souhaitait ajouter un mot.

M. PUCHERAL.- Il a été évoqué la Journée citoyenne de samedi. Au niveau du débat national qui a eu lieu sur les questions de gouvernance, puisque c'est le sujet aujourd'hui, on pose la question suivante aux Français : « Si la transition énergétique doit être encadrée politiquement, à quel niveau pensez-vous que cela doit être fait en priorité ? »

Réponse : ce doit être fait au niveau européen, puis au niveau français, puis au niveau des grandes régions ou des intercos et des départements, et seulement pour 180 d'entre eux, donc le plus petit chiffre, au niveau des collectifs de citoyens. Dans ce panel, il y a presque la proposition inverse de ce que nous avons entendu dans certaines interventions. Il me semble qu'il y a du bon sens dans cette remarque : la question européenne est vraiment centrale dans cette affaire. D'un côté, on a l'Angleterre qui dit qu'il ne faut pas trop l'ennuyer à vouloir développer les énergies renouvelables, c'est ce que disait la presse ce matin ; d'un autre côté, l'Allemagne prend une direction presque opposée... « au charbon près » qu'elle est en train de développer et de ré-augmenter ses émissions de gaz à effet de serre dans la dernière période !

C'est le vrai sujet d'une politique européenne, cohérente, dont d'ailleurs les grands responsables d'entreprises énergétiques se plaignent actuellement : le marché est totalement illisible et il est très difficile de bâtir un schéma européen en matière d'énergie. C'est un grand souci pour l'avenir.

Mme TALPIN.- La dernière intervention ?

M. GARNIER.- Même si j'étais en train de suivre mon voisin sur la question du charbon en Allemagne, on sent bien dans ces débats sur l'énergie que la dimension environnementale est généralement traitée par chacun des acteurs en fonction de l'intérêt qu'il peut avoir dans tel bénéfice environnemental par rapport à tel autre. Il faut faire un peu attention. Personne ne doute du changement climatique, mais je suis obligé de le dire : j'entends trop souvent l'argument climatique chez les électriciens. Cela me gêne un peu !

À l'inverse, j'entendrai sur le gaz généralement qu'il y a moins de poussières et, sur le bois, que c'est une énergie renouvelable.

Au sujet de la question environnementale, nous avons un vrai travail de maturation ou de maturité à faire sur l'impact environnemental. Comment comparer quelques grammes de CO₂, un déchet radioactif et une particule de poussière du bois, pour faire simple ? Voire, pour reprendre Monsieur de « Vent de Colère », avec lequel nous ne partageons pas beaucoup d'aspects sur la question du vent, qu'en est-il de la question des paysages, de l'intégration, etc. ?

Nous avons là probablement de la maturité à trouver. Sinon, on va instrumentaliser un critère environnemental au nom d'une énergie que l'on défend : le bois, l'éolien, le nucléaire ou le gaz... pour mettre tout le monde d'accord.

Mme TALPIN.- N'est-ce pas un vœu pieu ?

M. GARNIER.- En tout cas, il faut au moins avoir conscience que, lorsque l'on parle d'une énergie que l'on préfère et qui a un avantage environnemental sur l'autre, on lit les discours des uns et des autres différemment.

Au sujet de ce qu'évoquait le monsieur d'EDF, effectivement, on ne va pas aller vers l'autonomie énergétique.

Vous avez tout à fait raison, mais ce que la région Centre est capable de produire et ce qu'elle consomme, son mix énergétique, est un vrai enjeu de gouvernance régionale. C'est votre choix de surconsommer, de surproduire ou de moins consommer et de moins produire. De ce point de vue, il est intéressant que chaque région ait en tête son mix énergétique et ses besoins énergétiques.

À de plus petits échelons, je vais citer Tramayes.

Mme TALPIN.- C'est une commune de Saône-et-Loire.

M. GARNIER.- Elle a décidé d'aller vers des territoires à énergie positive. Au passage, elle n'est pas positive au sens où elle consomme exactement ce qu'elle produit ou plutôt elle produit exactement le montant de ce qu'elle consomme.

Après, elle injecte sur le réseau d'électricité sa part d'électricité renouvelable. Au moins, elle a décidé de produire autant que ce qu'elle consommait. C'est intéressant et c'est très responsabilisant.

M. JAHIER.- Très brièvement, je voudrais reprendre l'idée que j'ai émise à Blois sur la contribution au Plan Climat Énergie qui s'appliquerait de manière diversifiée sur la totalité et les différentes sources d'énergie, donc qui permettrait un lissage des coûts et devrait en même temps avoir une répercussion sur les tarifs (tarifs sociaux, etc.). Je souhaite insister sur cet aspect.

M. CAPITAINE.- Pour revenir à la solidarité entre rural et urbain, au niveau des paysages, on n'est pas à égalité. En réalité, avec les éoliennes, dans certains départements, on veut transformer toute une région et massacrer les paysages.

Les seules communes qui ont voté pour le Schéma régional dans le Loiret sont hors zones favorables de l'éolien. On voit tout de suite les conséquences.

Pour revenir à la région, par exemple, le Nord-Loiret tout seul possède une puissance à développer de 600 mégawatts, alors que pour l'Indre-et-Loire – vous avez de la chance, avec tous les bâtiments protégés que vous avez ! –, c'est 100 mégawatts, c'est-à-dire six fois moins. On n'est pas à égalité dans le massacre des paysages !

Mme TALPIN.- Merci. Nous arrivons à la fin de ce débat.

Gilles DEGUET prend la parole, puis ce sera Monsieur BONNEAU.

M. DEGUET.- Je ne donnerai que quelques éléments très rapides parce que c'est effectivement le Président BONNEAU qui terminera ce cycle de débats.

Au sujet de l'intérêt du débat, je voudrais prendre un exemple : la question de l'étiquetage carbone n'avait jamais été abordée auparavant. On avait parlé de transparence et

autres, mais ce sont tout à fait les éléments importants que nous repérons dans ce genre de débat. Je m'engage à ce que cette indication remonte.

Il n'est pas sûr qu'elle remonte ailleurs dans les différentes régions mais c'est absolument de cela dont nous avons besoin. La vertu du débat démocratique est de faire venir des éléments que tout le monde n'a pas forcément abordés, de sortir des généralités pour arriver à des aspects extrêmement précis.

Nous la ferons donc remonter.

Du point de vue du cadrage, je vais revenir sur ce que Gilles a affirmé concernant le fait que les scénarios développaient forcément de l'électricité. Il est juste de dire que certains scénarios disent que l'électricité augmentera en 2050 mais pas tous. Tous ne disent pas que c'est le vecteur privilégié de l'énergie. Il est bon de le savoir. Le débat était orienté sur quatre scénarios qui dépendent du niveau de consommation, ainsi que du niveau de l'électricité et du nucléaire dans le mix énergétique. Ces trois éléments sont mis en débat, de toute manière.

De la même façon, évidemment, quand les territoires se définissent à énergie positive, cela signifie qu'ils veulent avoir une maîtrise sur leur production mais pas qu'ils s'arrêtent dès qu'ils ont atteint leur consommation et qu'ils s'interdisent totalement de produire de l'électricité ou de l'énergie pour d'autres. Personne n'imagine que l'on va arrêter de couper le bois uniquement parce que l'on a atteint son niveau de consommation.

On est bien sur des territoires à énergie positive et ce n'est pas du tout le même schéma que « chacun est dans son petit territoire et ne s'occupe pas des autres ».

Il faut expliquer ces éléments.

Je voudrais ajouter que les quelques territoires positifs que je connais sont tous ruraux. Je n'ai pas vraiment d'inquiétude sur le Morvan. J'en ai davantage sur les territoires plus urbains, pour lesquels il sera évidemment plus difficile d'avoir une production de l'énergie. Précisément, la transition énergétique est probablement, pour des territoires ruraux, une occasion de renverser une dynamique et de les remettre dans une dynamique de modernité et de reconquête de leur propre autonomie et de leur devenir.

C'étaient des éléments de débat. Vous l'avez compris, je m'étais interdit d'intervenir, mais cela me laisse le privilège à la fin de pouvoir faire un petit paquet pour exprimer ma position ! (*Rires.*)

Je ne veux pas faire la conclusion.

Beaucoup d'entre vous ont évoqué les Journées citoyennes de samedi dernier. Le public qui y vient est forcément un peu trié, mais nous avons aussi demandé aux gens qui sélectionnaient ce panel de ne pas faire venir de personnes travaillant dans l'énergie, donc ayant une connaissance particulière dans ce domaine, ni des associatifs, c'est-à-dire des institutionnels travaillant dans le débat que nous avons ici. C'étaient donc précisément des gens qui ne sont pas ici, en principe.

Nous leur avons posés des questions. Je veux insister sur le fait que ce n'était pas un sondage, c'était plutôt l'idée : « Je vous pose une question, vous discutez entre vous et, à la fin, après vos discussions, vous nous formulez la réponse. »

Je vais vous en donner plusieurs.

Dans le panel de notre région, 15 % des personnes présentes se considéraient en état de précarité énergétique et 44 % pensaient que cela pouvait leur arriver, soit près de 60 % de personnes vivant dans cette situation ou craignant d'y basculer. Cela permet de situer l'aspect social du problème.

Exemple de question : « *La transition énergétique en France, selon moi, c'est :*

- *une urgence car le modèle énergétique actuel n'est plus soutenable du point de vue de l'environnement : 48,05 %.*

- *une erreur, cela n'a rien de prioritaire pour la France aujourd'hui : 1,33 %.*

- *une opportunité en termes de choix d'investissement qui permet de créer une nouvelle filière pour l'emploi : 33,13 %.*

- *un retour en arrière, cela va nous contraindre à renoncer à notre niveau de confort actuel : 1,55 %.*

- *une chance de s'engager dans un modèle de société plus sobre, avec une nouvelle qualité de vie, plus respectueuse de l'environnement : 64,55 %.* »

Voilà les réponses que nous avons.

Je voudrais vous en donner quelques autres mais je ne vais pas abuser parce que tout cela figure sur les sites du débat :

« *Pour vous, quelles sont les principales motivations pour la France d'engager la transition énergétique ?* »

Je vous donne la première réponse et vous verrez qu'elle n'est pas économique, ce qui a été absolument une surprise pour nous. En même temps, il y a l'économie mais je vous montrerai cela après.

Il y avait toute une série de réponses, donc il est normal qu'il n'y ait pas de réponse à 50 ou à 60 %.

« *- Réduire la pollution et protéger l'environnement (santé, biodiversité, qualité de l'eau) : 38,01 %.*

- *Développer les énergies renouvelables : 29,04 %.*

- *Anticiper la raréfaction des ressources en pétrole et en gaz : 25,67 %.* »

Viennent juste après : « *Lutter contre le changement climatique* » et « *Prévenir l'augmentation prévisible des coûts de l'énergie* ».

C'est la façon dont les réponses ont été données.

Il est extrêmement important de nous rendre compte que nos concitoyens ont une vision relativement globale de la situation et que la nécessité de la transition est parfaitement claire pour eux.

Autre question : « *Quelle autorité doit encadrer ?* »

Vous imaginez que les collectifs de citoyens n'encadrent pas beaucoup. Cependant, cela donne :

- par l'Europe, environ 55 % ;

- par les Régions, environ 27 % ;

- par les collectivités, 30 % ;

- par les collectifs de citoyens, 25 %.

Cela indique une volonté que tous les niveaux doivent être pris en compte, pas forcément en articulant.

Je vous cite encore une réponse qui nous a complètement estomaqués.

À la question : « *En 2050, la transition énergétique est réalisée. À quoi êtes-vous particulièrement attentif ?* », la première réponse est : « *Les productions et les consommations d'énergie se font principalement localement.* »

Dans la discussion avec les gens, les transports n'étaient pas seuls à figurer, mais ressortait également fondamentalement la question du contrôle, le fait de garder une maîtrise à la fois de la production et de la consommation.

Je voulais dire cela. Nous avons des éléments de réflexion de tous les citoyens, telles que nous devrions réaliser qu'elles sont probablement plus avancées que l'image que nous nous plaisons à renvoyer en général.

Je donne la parole à François BONNEAU qui va avoir le rôle extrêmement difficile de conclure cinq journées de débat.

M. le Président.- C'est quand c'est très difficile que l'on s'en sort le mieux parce qu'on s'en sort rapidement ! (*Rires.*)

Tout d'abord, je vous salue et vous dis le plaisir que j'ai eu de suivre indirectement, notamment avec le travail qu'a réalisé Gilles DEGUET, le déroulement des réflexions.

Premier élément, j'ai entendu des interpellations de l'État, etc. Reconnaissons qu'à l'échelle nationale, l'initiative de cette consultation, de ce grand débat sur la transition, a été très importante et a libéré de la parole.

Monsieur DEGUET a souligné le travail du panel citoyen. De plus, ce sont des débats que l'on n'avait pas l'habitude de mener de manière aussi construite. Nous sommes satisfaits, et je pense que celles et ceux qui participent ici le sont aussi. Lorsque nous avons posé la question « *quelle gouvernance ?* », nous avons discuté avec Gilles DEGUET, avec Monsieur le Préfet, pour savoir de quelle manière aborder cela ensemble. Nous avons eu un mouvement ouvert. Des consignes étaient données en ce sens : les Régions, puisqu'on parlait de gouvernance, devaient vraiment être à l'initiative. Un regard, un pilotage était fait par le ministère, ce qui était normal, mais nous avons une marge d'initiative importante. Force est de reconnaître que, lorsqu'on donne de l'espace pour se saisir de cela à l'échelle d'un territoire, on a des réponses, de la mobilisation et des personnes qui vont sur les vrais sujets.

C'est une marche dans cette prise de responsabilité citoyenne à tous les niveaux par rapport à cela.

Deuxième élément : je reste sur la notion de gouvernance parce qu'elle resitue l'ensemble. Qui est responsable et comment être responsable ? Quand on dit qu'il y a une dimension sociale, vous avez encore insisté ce soir sur ce sujet en parlant des 8 millions, etc. ; à l'évidence, les collectivités ne peuvent pas être à l'écart. Je parle de « *toutes les collectivités* » : du CCAS de la commune jusqu'à la Région, en passant par les débats.

Ce sujet sera toujours social et économique.

J'ai entendu, il y a eu des expressions pendant le débat et ce soir à nouveau : le modèle porté par la transition énergétique pourra-t-il faire de la production, de la gestion, de la distribution d'énergie, une source d'activité humaine et économique au moins au niveau où nous sommes aujourd'hui ? C'est complètement légitime.

J'étais hier au séminaire organisé par le président de la République sur les problématiques de développement des outils mis en place. La problématique du développement économique, du développement social et de l'emploi, ne peut pas simplement être gérée par l'État. Chacun le sait : si les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, le réseau associatif ne sont pas mobilisés, on n'y parvient pas. La gouvernance ne peut pas être

descendante. Force est de reconnaître, et cela ne juge personne, que le modèle sur lequel nous avons vécu, que nous avons choisi et porté, qui a prévalu pendant des dizaines d'années était vertical.

Ce n'est pas par hasard. J'ai entendu la réflexion disant que le sujet des citoyens portait sur leur facture. Si on n'a pas la possibilité d'avoir la parole, de donner son avis, de juger la collectivité dans telle ou telle orientation ou les choix de l'État, nécessairement on réduit le débat de manière consumériste et non pas responsable et citoyenne.

Il y a une dimension sociale, une dimension d'emploi et une dimension environnementale. Cela ramène au local.

Je crois vraiment que, chaque fois que nous avons la possibilité en tant que citoyen avec un bulletin de vote, nous devons nous doter, au niveau européen comme national, de responsables qui auront cela en tête.

À l'échelle de la Région, là où les citoyens ont situé ma responsabilité et celle de mes collègues, je peux vous assurer, concernant les économies d'énergie, que, si nous n'étions pas complètement mobilisés, nous n'y parviendrions pas. Cela vaut pour ce que l'on fait dans les diagnostics chez les particuliers, mais aussi pour ce que l'on fait avec les structures.

Quand les structures économiques, quand les autres collectivités viennent en dialogue avec la Région pour dire « pouvons-nous mener ensemble telle ou telle action par rapport aux problématiques de consommation énergétique ? », nous essayons d'orienter. C'est vrai pour les bâtiments industriels, par exemple.

Il est très difficile de le faire du seul point de vue de l'État parce que c'est subi, c'est vécu comme une coercition parfois aveugle et jamais appropriée. Quand on est dans le débat au niveau local, on peut avancer dans ces domaines, donc nous avons un rôle à jouer de manière très forte par rapport à ces aspects d'environnement.

Je ne veux pas choisir entre des gaziers et des électriciens. Nous avons tous ensemble une responsabilité à porter par rapport à cela.

Je voudrais dire quand même que je suis, comme vous tous, très interrogatif et très préoccupé par le problème du réchauffement climatique. Même si, dans la marge, on se trompe, même si des estimations peuvent apparaître, les tendances sont tellement fortes et nettes partout à l'échelle de notre planète, il y a tellement d'aspects concomitants que l'on ne peut pas dire que c'est un élément secondaire.

C'est rapide : c'est pour nous, nos enfants et nos arrière-petits-enfants que la situation peut devenir totalement impossible. C'est pour nous et il ressort de notre responsabilité d'arriver à une organisation de la planète qui ferait que des populations entières seraient dans la souffrance et dans l'impossibilité de continuer à vivre.

C'est un sujet citoyen, c'est un sujet politique majeur et il faut l'appréhender comme tel dans la recherche des solutions.

Je vais vous livrer également là-dessus ma conviction.

Je suis content parce que l'on a dit l'inverse aujourd'hui : c'est un débat qui devrait nous amener à avoir une vision contraire au développement économique et social et à l'épanouissement humain. En réalité, non !

Par rapport au problème de la mobilité, il n'a pas été dit ce soir : « Auprès de mon arbre, je vivrai heureux ! » On a dit : « Quelles sont les possibilités de tenir les enjeux environnementaux et d'assurer la mobilité des marchandises, des personnes, etc. ? » Ce sont des conceptions qui nourrissent le débat et qui sont orientées vers l'avenir.

Trop souvent, quand on aborde ce sujet, on entend : « Faire comme hier ou avant-hier, ce serait mieux ». Il ne faut pas laisser dire cela.

Concernant le sujet national et local, je viens de l'illustrer : dans les collectivités territoriales, en travaillant avec les acteurs sociaux, économiques et associatifs, nous avons vraiment un travail à faire et nous pouvons faire avancer les choses. En même temps, je n'irai pas dans une vision qui dirait : « Finalement, on peut gérer cela au niveau des Régions ou des intercommunalités. »

Rien ne prouve et personne ne peut établir que, si l'on renvoyait chaque territoire à sa responsabilité, on créerait une égalité, une équité acceptable dans notre modèle républicain. Une fois que l'on a dit cela, on voit bien qu'il faut une régulation entre les systèmes qui pourraient se développer, y compris locaux et très locaux, sans quoi on accentuera les différences, les inégalités sociales entre les uns et les autres, les inégalités entre les territoires.

Force est de reconnaître, et cela a été dit, que le modèle ancien, que j'ai critiqué pour sa verticalité, a quand même assuré dans tous les territoires une égalité de développement.

Je vais prendre un contre-exemple.

Il a été fixé, voici quelques années, de faire l'approche de l'Internet, en parlant d'action privée sur les zones agglomérées et en voyant, pour le reste, ce que pouvaient faire les collectivités. Depuis que cette décision a été prise, on rame, et c'est très difficile, pour dire : « Ne laissons pas décrocher la ruralité, ne faisons pas qu'il y ait d'abord des grandes villes qui puissent... et on verra le reste ! » Nous essayons de reconstruire des valeurs de service public autour de cela.

Nous n'avons pas eu le problème avec l'électricité parce qu'il y avait une notion, une verticalité, etc.

Je ne dis pas qu'il faille appliquer ce système demain, mais il faut conjuguer le local et le national. Il faut les valeurs du national pour l'aménagement du territoire, pour l'égalité entre les citoyens ; il faut le local pour l'innovation, pour l'énergie, pour faire cette connexion avec les problèmes environnementaux et de développement économique.

Je ne livre pas les conclusions du débat. Par rapport à ce que nous avons élaboré ensemble, comme le schéma éolien, dont il a été question tout à l'heure, nous avons cela dans notre vision, nous avons essayé d'être attentifs, nous avons fait toutes les mesures, etc. Oui, le développement apporte des changements, j'en ai conscience, cela gêne des personnes. Il faut rester à l'écoute, mais on ne peut pas avoir un sujet de cette ampleur et dire : « Nous restons inertes. »

Nous avons eu ce problème quand nous avons fait le Plan Climat. Nous mettons cela au cœur. Nous avons lancé une grande problématique de l'énergie.

Franchement, ce débat, pour toutes les Régions mais notamment pour la nôtre, qui a fait de cet élément une priorité, a été particulièrement passionnant et éclairant.

J'espère que, tous ensemble, nous servirons l'émergence d'une belle vision nationale.

Merci.

(Applaudissements.)

Mme TALPIN.- Merci, François BONNEAU.

Vous êtes tous invités à participer au petit buffet campagnard.

Merci à tous de votre participation.

La séance est levée à 21 heures 14.